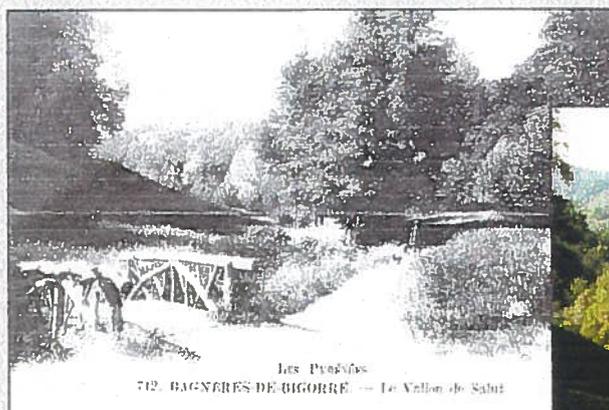


**CAHIER DE GESTION
DU SITE CLASSÉ DU VALLON DE SALUT
A BAGNÈRES-DE-BIGORRE (65)**



**ETUDE DE RECONNAISSANCE
ET PROPOSITIONS DE GESTION**

- JUILLET 1998 -

Préambule

Ce "Cahier de gestion du Site Classé du Vallon de Salut" est le fruit d'un travail d'équipe associant des regards extérieurs à une pratique locale des lieux, réalisé en concertation avec les différents partenaires réunis dans le comité de pilotage.

Entre sauvegarde des caractères fondateurs du site, préservation du patrimoine, valorisation des sites et compatibilité du classement avec les usages et les activités, ce document traduit notre participation au programme d'actions engagé par la ville en matière de paysage et d'aménagement par la définition d'un projet de gestion paysagère sur le site emblématique, si cher aux Bagnèrais.

Composition de l'équipe

E. COMBES, Géographe et coordonateur de l'étude - GÉO-ACTION.

F. DELRIEU, Conseil en Sociologie.

P. GUITTON, Architecte DPLG - G.C.A.U.

P. AVERSENQ, Expert arboricole - CHLOROPHYL ASSISTANCE.

Comité de pilotage

Le rôle du Comité de Pilotage a été :

- **d'intervenir au titre de leurs compétences et fournir les renseignements utiles à la mission**
- **d'encadrer et valider les différentes phases du Cahier de Gestion : l'Etude de Reconnaissance et les enjeux du site et le Cahier de Recommandations**

M. le Sous-Préfet de Bagnères-de-Bigorre

Mme CAMBRA et M. LEHIMAS
Direction Régionale de l'ENvironnement Midi-Pyrénées

M. MARCOS
Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

M. BUFFIÈRE
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

M. DARDOFF et M. GIRAUDEL,
Office National des Forêts

M. CASTELLS, M. BESSIÈRES, M. CIBAT
Municipalité de Bagnères-de-Bigorre

M. DE BELLEFON
**Membre de la Commission Départementale des Sites,
Perspectives et Paysages**

Nous tenons aussi à remercier les personnes qui ont consacré un peu de leur temps à nous recevoir dans le cadre de cette mission :

- Messieurs. MAYOUX, LEON, FOUNEAU, AGUIRRE, TABONE, DE BARROS,
- les membres du CPIE et leur directeur P. GUILLAUME pour les informations et documents qu'ils nous ont fournis,
- ainsi que les éleveurs, les membres du Groupement Pastoral de Bagnères-Beudéan, les Bagnèrais et curistes.

Le Cahier de gestion du Site Classé du Vallon de Salut comprend deux phases :

- l'étude de reconnaissance
- les propositions de gestion

SOMMAIRE

Rappel de la mission : contexte et objectifs du cahier de gestion

Le classement du site : évolution de la procédure, rappel du cadre réglementaire, limites du périmètre de classement.

La Charte de Florence : un cadre de références pour la gestion des jardins historiques.

I - ETUDE DE RECONNAISSANCE

1 - Présentation générale du site

- Une histoire chargée de mémoire et de culture locale
- Un cadre géographique de transition
- Le site, trait d'union entre ville et montagne

2 - Reconnaissance par unités paysagères

- Le coeur du site, le Vallon de Salut
- Les balcons agricoles de Salut, Constance et Maintenon
- La montagne pastorale, Tucou et Monné
- Le massif boisé, Bédât et Montolivet

Carte de reconnaissance paysagère du Site Classé du Vallon de Salut

II - PROPOSITIONS DE GESTION

1 - Le patrimoine végétal

- Le ruisseau de Salut et ses abords
- Le Théâtre de la Nature et ses alentours
- Les grands alignements : Allées Maintenon et Allées Dramatiques
- La forêt du Bédât

2 - Les divers aménagements liés à la vie du site

- L'entrée du Vallon et la route du Salut
- Le petit patrimoine
- Les jeux d'enfants et la buvette
- Le coeur du site, les Anciens Thermes
- L'assainissement des Anciens Thermes et du C.P.I.E.
- La partie supérieure du Vallon

Plan du Vallon de Salut et propositions d'aménagement et de gestion

Rappel de la mission

Le Vallon de Salut, situé dans une vallée pyrénéenne de Bigorre, sur la commune de Bagnères, est un site protégé au titre de la loi du 2 Mai 1930 sur les Monuments naturels et Sites « de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ».

Autrefois aménagé en parc thermal urbain, riche d'histoires et d'usages, entre « Nature et Culture », il assure une transition de qualité entre la ville et la montagne.

Au regard de sa dimension patrimoniale unanimement reconnue et afin de préserver son caractère, son intégrité et de contrôler au mieux son évolution, l'Etat a lancé une procédure de classement :

« l'Etat et la commune de Bagnères de Bigorre, soucieux de la valeur patrimoniale du Vallon de Salut, ont jugé nécessaire de préserver ce site, en renforçant ses protections, et de lui redonner une fonction urbaine plus affirmée et attirante en assurant une rénovation et une bonne gestion du site ».

Ce projet de classement a été arrêté sur un périmètre plus vaste que le seul Vallon de Salut, englobant à la fois le Monné, le Bédât et le Mont Olivet et constituant une combinaison harmonieuse des caractères paysagers urbain, jardiné, agricole, pastoral et forestier.

La procédure de classement est en cours et la DIREN a souhaité l'accompagner d'un cahier de gestion, devant définir les règles d'entretien et de gestion de ce site de caractère.

A ce jour, il n'existe pas de modèle pré-établi de cahier de gestion, aussi la démarche est expérimentale.

Les principaux objectifs visés pour l'élaboration de ce cahier de gestion sont :

- la connaissance des éléments fondamentaux du site,
- la connaissance de l'organisation du site et de son fonctionnement,
- une vision prospective sur l'évolution,
- une aide à la gestion courante et à long terme.

Dans ce contexte, il s'agira de mettre en évidence les rapports entre les édifices thermaux, les espaces publics urbains, la forêt aménagée et la montagne agricole et pastorale, et de savoir comment donner un sens et une légitimité au site.

Pour cela, le cahier de gestion devra constituer un document de références relevant à la fois :

- **d'un outil de connaissance** et d'approfondissement du phénomène des parcs thermaux urbains en termes d'histoires, de paysages, de vie et d'usages ainsi que de régulation (principes fondateurs et d'intervention accompagnant l'évolution du site),
- **d'une évaluation paysagère** du périmètre du Parc Thermal dans laquelle seront intégrés et hiérarchisés les potentialités, enjeux et projets,
- **d'un outil de communication** permettant de visualiser, d'une manière conviviale et imagée, les différentes représentations du site tout au long de l'étude.

Ce cahier de gestion s'entend comme **une série de recommandations opérationnelles**, contenant les principes d'intervention et les actions d'aménagement et/ou de restauration à mettre en oeuvre afin « d'assurer la conservation paysagère et fonctionnelle du site ainsi qu'une bonne qualification » et de permettre aux partenaires concernés de gérer le site de façon négociée.

Le classement du site

Contexte et évolution de la procédure de classement

Le Vallon de Salut, le versant est du Monné, les Allées Dramatiques ont été inscrits sur l'inventaire des sites pittoresques (04.11.1949).

- Début 1993, un promoteur privé envisage, dans la partie sud du vallon de Salut, la réalisation d'un complexe immobilier comprenant d'une part, un établissement thermal de première classe pouvant accueillir 1500 curistes par an et d'autre part, une résidence hôtelière d'environ 200 lits. Plusieurs associations se déclarent hostiles à ce projet et sollicitent le Ministre de l'Environnement ainsi que le Préfet des Hautes Pyrénées pour qu'une instance de classement relative à ce site soit prise.

Le Ministère de l'Environnement mandate alors un Inspecteur Général chargé des sites et paysages afin que soit apprécié la qualité de ce site en regard de la loi du 2 mai 1930.

Au vu du rapport, le Ministre de l'Environnement demande le 20 janvier 1994 au Préfet des Hautes Pyrénées d'engager la procédure de classement.

- Le 8 mars 1995, le Préfet des Hautes Pyrénées prend un arrêté ouvrant l'enquête administrative qui a lieu du 27 mars et le 13 avril 1995.

- Le 22 février 1996, le projet de classement du site est soumis pour avis à la commission départementale des sites qui se prononce favorablement à l'unanimité.

- Le 18 décembre 1996, le projet de classement est soumis à la Commission Supérieure des Sites qui émet un avis favorable.

Actuellement, le dossier est à l'étude au Conseil d'Etat et le classement du site devrait intervenir prochainement par décret en Conseil d'Etat.

Rappel du cadre réglementaire

« La loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites permet de révéler l'intérêt majeur de ce territoire dans ses aspects :

- historiques : art des jardins thermaux, perception et fonction selon les époques,
 - légendaires : mythologie sur les thèmes de l'eau et de la montagne,
 - pittoresques : le paysage créé, sa composition,
 - scientifiques : position particulière du site au pied de la montagne et présence des sources thermales
- ».

Le classement est le moyen le plus rigoureux de protéger un site naturel de grande qualité. Il s'agit d'une protection forte : « **les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent être ni détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale** ». Elle ne vise pas à geler un site dans un état donné mais à contrôler son évolution pour préserver son caractère et son intégrité.

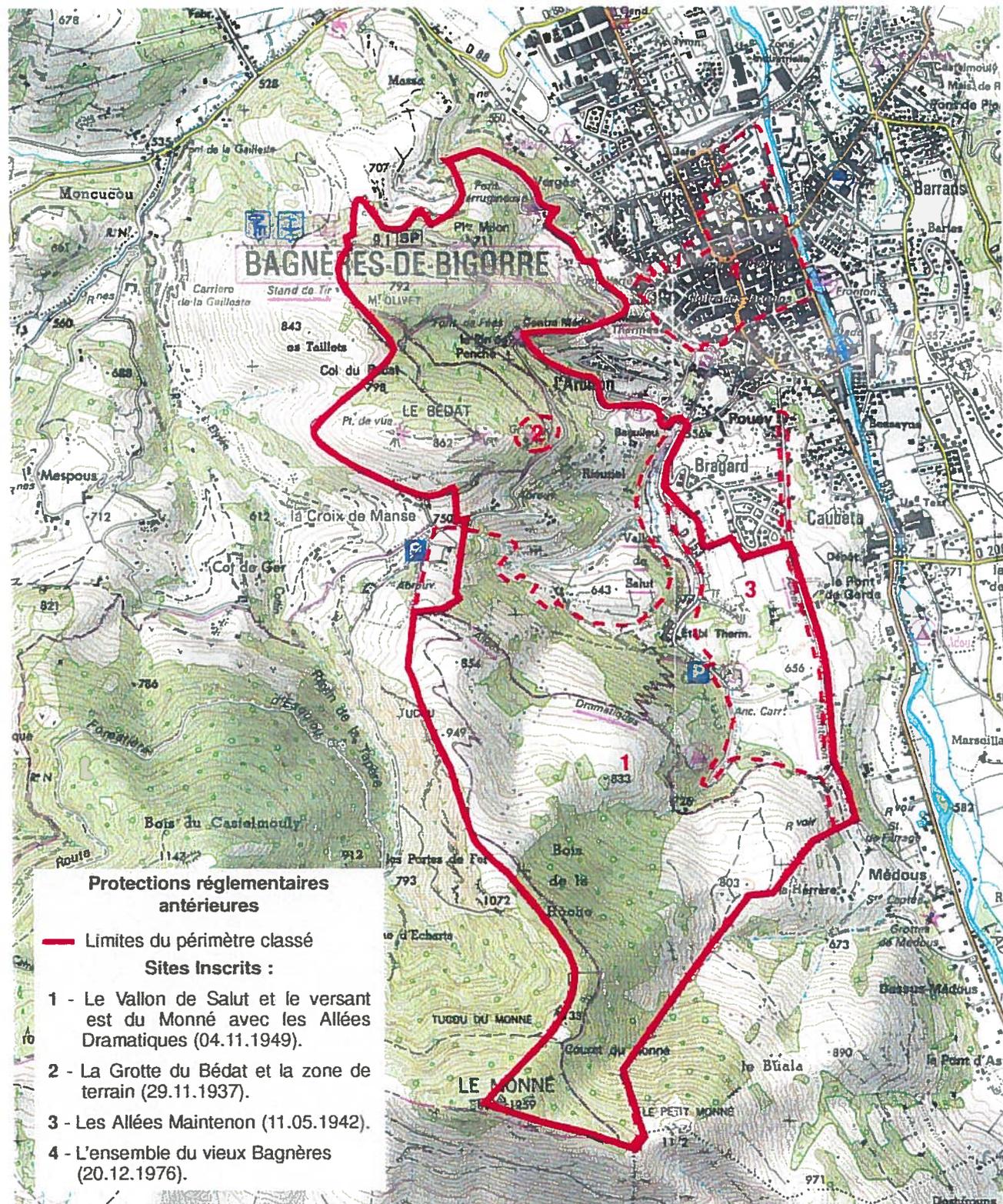
Les travaux d'entretien et d'exploitation qui n'entraînent pas d'altération du site restent naturellement autorisés. Par contre, tous les travaux pouvant en transformer l'état font l'objet d'une autorisation ministérielle (régime de permis de construire), ou préfectorale (régime de la Déclaration de Travaux). L'autorisation (Déclaration de Travaux) se fait au plan local et est soumise à autorisation du Préfet avec passage, pour communication, en Commission Départementale des Sites.

Le cahier de gestion quant à lui, est un **document juridiquement non opposable aux tiers**. Il a pour objet de proposer, en accompagnement de la procédure de classement, des lignes de conduite en matière de gestion du site. Enfin, il se décline comme un outil de réflexion à disposition de la DIREN, de l'Architecte des Bâtiments de France, de la Commission Départementale des Sites ainsi que des partenaires locaux.

Les limites du périmètre de classement

Les limites du périmètre de classement du site du Vallon de Salut sont les suivantes :

« Les limites du périmètre de classement partent de l'entrée du Parc du Vallon de Salut, rejoignent les Allées de Maintenon en évitant le quartier des Bragard, de-là, en suivant la limite communale atteignent le sommet du Monné, d'où elles se poursuivent jusqu'au chemin menant du Col de la Croix de Manse au Cot d'Arets, en évitant les secteurs agricoles du Col de la Croix de Manse et du Cot d'Arets. De là, les limites suivent au plus près la limite entre les bois des monts Alibet et Bédât et la ville, pour rejoindre l'entrée du Parc en évitant le quartier de l'Arbizon » Dossier d'Enquête Administrative.



La Charte de Florence, un cadre de références pour la gestion des jardins historiques

La Charte de Florence, élaborée par le Comité International des Jardins Historiques (ICOMOS - IFLA) en Mai 1981 et enregistrée le 15-12-82 par l'ICOMOS en complément de la Charte de Venise, annonce les principes de gestion et d'entretien des jardins historiques.

Le jardin historique y est défini comme « une composition architecturale et végétale et qui du point de vue de l'histoire ou de l'art présente un intérêt public. Comme tel, il est considéré comme un monument » (Article 1).

Si le périmètre d'étude ne peut être considéré comme un jardin historique en tant que tel (bien qu'indissociables du Vallon de Salut, les secteurs agricoles et pastoraux n'en ont pas les caractères et les usages), les principes de « gestion qualitative » peuvent être entendus, de notre point de vue, comme un cadre de références particulièrement intéressant dans la préparation et la conduite d'opérations d'entretien, de mise en valeur ou d'aménagement d'un site à fort caractère patrimonial comme celui du Vallon de Salut.

Cependant, la Charte de Florence est à prendre avec précaution, en mesurant bien les adaptations nécessaires, sachant qu'il ne s'agit pas de conserver en l'état - un paysage est de fait en perpétuel changement (cf. Article 2) - mais bien d'accompagner au mieux l'évolution en évitant de brusques transformations.

« Le jardin historique est une composition d'architecture dont le matériau est principalement végétal donc vivant, et comme tel périssable et renouvelable. Son aspect résulte ainsi d'un perpétuel équilibre entre le mouvement cyclique des saisons, du développement et du dépérissement de la nature, et la volonté d'art et d'artifice qui tend à en pérenniser l'état » (Article 2).

Article 6 : « La dénomination de jardin historique s'applique aussi bien à des jardins modestes qu'aux parcs ordonnancés ou paysagers ».

Article 7 : « Qu'il soit lié ou non à un édifice, dont il est alors le complément inséparable, le jardin historique ne peut être séparé de son environnement urbain ou rural, artificiel ou naturel ».

L'objectif est posé dans l'Article 9 : « La sauvegarde des jardins historiques (...) impose des interventions différenciées que sont l'entretien, la conservation, la restauration » et la recherche d'authenticité est clairement annoncée.

Le lien, entre tous les éléments constituant le jardin doit être pris en compte pour toute opération d'entretien, de conservation (Article 10) ainsi qu'une volonté de maintien et de recherche des espèces d'origine (Article 12).

L'Article 14 insiste sur la conservation du jardin dans un environnement approprié en préservant toute modification du milieu physique mettant en danger l'équilibre écologique et concernant aussi l'ensemble des infrastructures, internes ou externes.

Les questions sur la formation des personnes prenant soin de ce patrimoine (architectes, historiens, botanistes ou jardiniers), et des actions propres à valoriser le jardin, le faire mieux connaître et apprécier (production de la recherche scientifique, diffusion d'information..) sont aussi énoncés dans les Articles 24 et 25.

I - ETUDE DE RECONNAISSANCE

Cette première phase du cahier de gestion se décompose en deux parties :

- 1 - La présentation générale du site** sur le plan historique et géographique, suivie d'une analyse de ses particularités en référence avec les autres parcs thermaux des Pyrénées.
- 2 - La reconnaissance par unités paysagères** associant données de cadrage et éléments descriptifs à une synthèse comprenant des données visuelles (cartes, photographies,...) et annonçant les différents enjeux, axes stratégiques et pré-opérationnels.

1 - Présentation générale du site

- **Une histoire chargée de mémoire et de culture locale**
- **Un cadre géographique de transition**
- **Le site, trait d'union entre ville et montagne**
- **La circulation et la fréquentation dans le site**

Une vocation thermale ancienne constituée à partir de Salut

La source de Salut est citée dans les textes depuis le milieu du XVII^e siècle, les Bains depuis le milieu du XVIII^e siècle, et surtout à partir de la construction du bâtiment thermal en 1780-81.

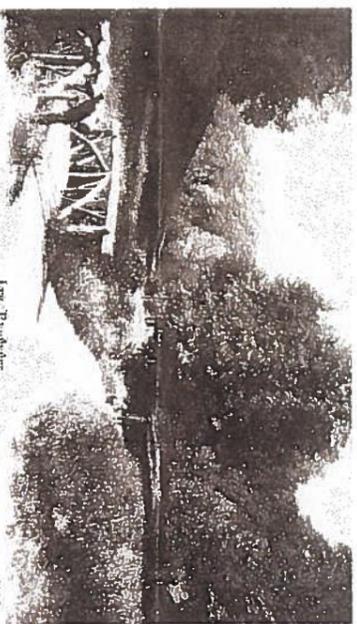
Cependant, le Parc du Salut en tant que parc est une création moderne, de 1920, lorsque la Ville de Bagnères l'a racheté (ball emphytéotique de 99 ans entre l'Hospice civile et la ville), après avoir acheté les Thermes en 1905. Elle a alors créé le chemin qui longe le ruisseau d'Aygo Tébio, bâti des ponts pittoresques en faux bois de ciment armé, aménagé en Théâtre de la Nature le porche de la grotte, érigé la statue de la Bacchante de Popineau, en 1930. Un portique de style « pagode façon 1920 » est implanté à l'entrée, sur lequel apparaît la dénomination de « Parc ».

Avant cette date, Salut était un espace rural, un ensemble de prairies de fauche, exploitées par les fermes voisines ; depuis 1760 avait été aménagé la route du Salut, qui passe en balcon sur le versant est et ménage une très belle vue sur le charmant petit vallon. Cette histoire, que "rousseauistes" ou romantiques du XIX^e siècle ont tant décrit, explique la spécificité de ce Parc Thermal par rapport à tous les autres parcs thermaux des Pyrénées.

En cette période romantique, on vient de découvrir les Pyrénées, la notion même de paysage se diffuse, en peinture et bien sûr en gravure; elle fait porter sur l'espace un regard esthétique et non plus utilitaire ; « le regard sur la nature est un regard de culture » rappelle Régis Debray dans « Vie et mort de l'image » (Les Bains de Salut à Bagnères, in Bulletin de la Société Ramond, 1995).

Vous avez dit "Salut" ?

« Le terme de Salut, qui signifie en occitan « santé », se prête à une double interprétation allant de la métaphysique à la sensibilité du XVIII^e siècle qui, à l'instar de J.J. Rousseau, voyait dans la nature le secours ultime de l'homme civilisé malade dans son corps comme dans son esprit ». Bagnères au fil de l'eau et du temps, CPLE Bigorre Pyrénées, 1991.



Jos. T. Vilhès

De l'absence de couvert forestier à une forêt à usage touristique

Au début du XIX^e siècle, le Massif du Bédât était entièrement dénudé. « Peu de montagnes étaient aussi nues et désolées que le Bédât il y a trente ans » (F. Soustras 1864). La municipalité de Bagnères montrait à cette époque une forte volonté de boisement de ce massif.

Deux tentatives de plantations par semis ont été réalisées mais hélas pour cause de sécheresse ce fut un échec. Une troisième tentative à partir de jeunes plants a été réalisée avec succès. Ces plants (hêtres, chênes, pins) étaient originaires de la pépinière voisine du Montalivet. Les plantations durèrent plusieurs années et furent réalisées par l'administration forestière. La réussite de ce boisement fut tel que l'on a été obligé d'effectuer des éclaircies par endroits.

De 1855 à 1870, de nombreuses essences exotiques furent introduites et des aménagements touristiques réalisés (sentiers, points de vues...), ensuite cette colline fut abandonnée sans entretien. La révision d'aménagement du 10 janvier 1893 place le canton du Bédât hors cadre c'est à dire à vocation touristique et non dans un but de production ligneuse. En 1892, de nouvelles plantations d'arbres exotiques furent pratiquées.

En 1967, l'Office National des Forêts aménage quelques sentiers et au printemps 1974, un plan d'aménagement touristique d'ensemble fut dressé, classant le massif du Bédât en tant que "forêt d'accueil du public".



Le Bédât, "colline interdite"

« Les "bédats" sont nombreux dans les Pyrénées : ce sont tout simplement des zones protégées (de "vetare", interdit). Mais pourquoi quand il est en surnombre. L'histoire des Pyrénées est pleine de ces luttes entre ceux qui veulent préserver la forêt (gardes royaux, Eaux et Forêts, ou tout simplement habitants qui veulent du bois pour se chauffer ou bâtir...) et les propriétaires de bétail qui ont besoin de pacages. Parfois, et c'était le cas à Bagnères, les deux positions sont représentées dans la même cité et il faut que les édiles municipaux frappent d'interdit certaines zones ; voilà pourquoi le Bédât est... le Bédât ! Mais la lutte n'était pas finie pour autant. Malgré les gardes municipaux il y avait beaucoup de "fraudeurs" qui amenaient leur mule, leur âne, leur bœuf paquer dans la forêt et les lithographies et photos du 19^e siècle nous montrent un Bédât presque entièrement dénudé. Il faut dire que la Révolution avait fait tomber bien des interdits... » Bagnères au fil de l'eau et du temps, CPLE Bagnères de Bigorre, 1991.

La mutation d'une économie, d'une société, d'un paysage agro-sylvo-pastoral

Dans la montagne pastorale du Tucou et du Monné, l'utilisation collective des estives remonte aux origines de la communauté villageoise ou valléenne. En effet, les habitants avaient intérêt à associer leurs efforts pour, au début, défendre puis surmonter la rudesse du climat et pour lutter contre le pouvoir féodal, royal et religieux qui tentait de limiter ce privilège collectif.

Les caractéristiques du milieu géographique et du climat, la faiblesse des rendements agricoles ne pouvaient que favoriser l'abondance d'estives et donc un élevage bovin et ovin. Les animaux, outre les estives et les landes, lors de la transhumance hivernale, étaient nourris grâce à la pratique de la vaine pâture aux intersaisons et avec du foin récolté à la belle saison pour l'hiver. Ce foin était stocké dans les granges situées près des fermes mais aussi en moyenne altitude dans les zones intermédiaires.

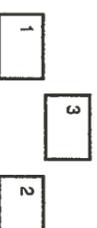
Actuellement, la présence agricole sur le site est du ressort d'une demi-douzaine d'exploitations rassemblées dans le val-lon de Constance et aux abords des Allées de Maintenance. L'activité y est essentiellement orientée vers la production de viande dont l'écoulement se fait essentiellement sur le marché local.

La démographie agricole, d'une part, les contraintes économiques du marché, d'autre part, rendent de plus en plus difficiles le maintien sur place des hommes et des structures.

Des paysages d'hier à ceux d'aujourd'hui...

D'une longue phase de mise en valeur minutieuse et diversifiée, à une tendance naturelle à la recolonisation forestière.

- 1 et 3 - Le Vallon de Salut
 - 2 - Le Bédât
- Cartes postales anciennes (fin XIX^e siècle)



C. C. - 66 - BIGNÈRES DE BIGORRE - Vallon de Salut

Une Histoire chargée de mémoire et de culture locale



- Des paysages qui se sont construits au fil des siècles et qui racontent l'histoire thermique et pastorale de la Bigorre

- Un site reconnu d'intérêts paysager, historique, artistique, légendaire et scientifique

- Des campagnes successives de plantation, d'embellissement et d'aménagement

- Depuis plusieurs générations, le site fait partie du patrimoine communal de la Municipalité de Bagnères et de l'identité locale

- Face à la mutation du système agro-pastoral, la nécessité de rechercher de nouvelles orientations et formes de développement

La ville de Bagnères et ses environs sont situés à la croisée de nombreuses influences géologiques et topographiques, climatiques et végétales,....

Les premiers reliefs de la zone nord-pyrénéenne

D'un point de vue géologique, le secteur d'étude est inclus dans la zone nord-pyrénéenne "qui est limitée au nord par le chevauchement frontal et au sud par la faille nord-pyrénéenne qui passe dans le fang sud des plis du Monné et du Castelrouly. Elle marque aussi la limite avec la zone primaire axiale ou haute chaîne au sud."

Issus de la plateforme sédimentaire, les plis calcaires des massifs du Monné et du Bédât sont constitués de dépôts marins du Secondaire, soulevés au Tertiaire. Les affleurements et escarpements rocheux de calcaires gris clairs témoignent de leur dureté, parfois affleurent des dolomies, roches compactes sombres. "Ces plis calcaires correspondent à des anticlinaux orientés Est-Ouest et sont la conséquence de la collision entre la Péninsule Ibérique et la marge européenne, séparée de la péninsule par un fossé où se déposaient les grandes masses de flyschs que nous voyons dans le paysage."

Ainsi, entre les massifs du Monné et du Bédât, les replats et vallons composés de flysch argileux, donnent des sols frais et humides, propices à leur exploitation agricole à vocation fourragère.

Depuis le Bédât, une vue sur le site avec en second plan la vallée de l'Adour et le Casque du Lhéris



L'origine géologique des eaux thermales

"L'anticlinal du Monné se prolonge vers le nord par une structure synclinal (en cuvette) et l'ensemble est constitué de calcaires très perméables qui récupèrent toutes les eaux de pluie. A la faveur des nombreuses fissures de la roche, elles s'infiltrèrent profondément jusqu'à ce qu'elles rencontrent un niveau argileux imperméable qui les fait remonter vers la surface en fonction du principe des vases communicants, car le dénivellé entre les crêtes et le fond du vallon est de 700 m. En s'enfonçant dans les couches profondes, elles s'échauffent par géothermie et se chargent de sels minéraux pour acquérir leurs qualités thermales."

Bagnères, une alliance entre urbanité et nature montagnarde

Des influences climatiques favorables à la diversité de la végétation

La vallée de l'Adour et les chaînons entourant Bagnères se trouvent à la limite entre les influences montagnardes proches et les influences plus chaudes et humides qui pénètrent dans la vallée. Le climat de type montagnard atlantique offre des conditions météorologiques favorables aux environs de Bagnères :

- Des températures agréables (12° de moyenne annuelle) avec des hivers cléments et une fraîcheur estivale toujours très appréciée.

- Une position abritée des vents d'Ouest et de Nord-Ouest par les reliefs proches ; un enneigement faible, mais très vite, sous la dépendance de l'altitude, le manteau neigeux s'épaissit.

- Sur le plan des précipitations, les statistiques relevées à Bagnères donnent une moyenne de 1335 mm (1898-1978) avec des variations : 1141 mm (1950-1970), 1550 mm (1972-1978) et 1188 mm (1985-1996). "Les données, mois par mois, indiquent une bonne répartition des précipitations tout au long de l'année. Pour un total de 1163 mm/an, on a relevé 266 mm en hiver, 331 mm au printemps (saison la plus humide), 249 mm en été et 317 mm en automne."

- Un ensoleillement annuel de 1900 heures (à Ossun, station la plus proche de Bagnères). Il s'agit d'une moyenne pour le front nord-pyrénéen, proche de l'Atlantique, et de ce fait bien arrosé et souvent couvert.

Ce secteur est un véritable carrefour d'influences où les facteurs climatiques restent dominants sur les autres. La fraîcheur estivale en relation avec l'humidité fait que les sites restent toujours verts et que la végétation y est abondante. L'exposition des versants joue un rôle prédominant dans la répartition de la végétation :

- sur les versants Nord ou Nord-Est plus frais, où s'accrochent facilement les nuages de pluie, ce qui rend la nébulosité importante, on peut observer une descente de la série montagnarde du Hêtre.

- sur les versants Sud, au contraire, et surtout lorsque les sols sont secs (calcaires, lapiaz), on voit subsister des essences plus chaudes comme le Chêne pubescent.

De la combinaison des caractères climatiques et des différents sols, il résulte une grande variété d'espèces botaniques.



Une mosaïque de paysages marquée par l'intervention des hommes

La qualité du rapport ville/nature

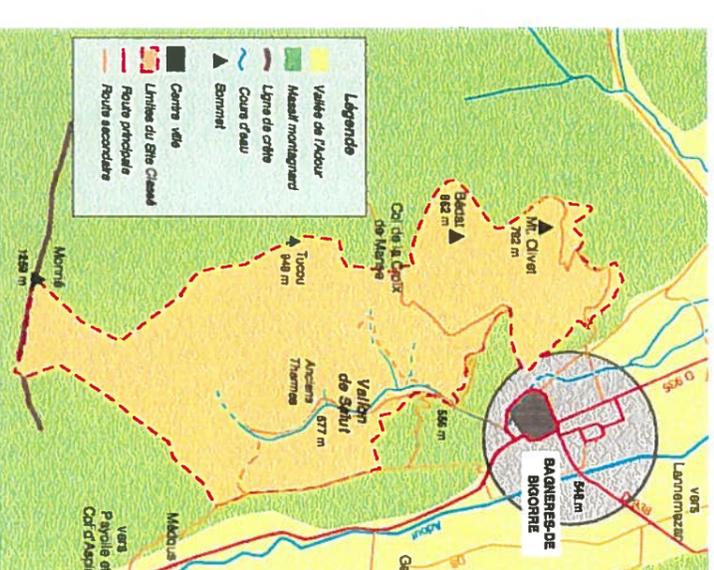
Depuis toujours, Bagnères fonde son identité sur le rapport étroit qu'elle entretient avec la nature.

Plusieurs études, notamment l'étude de la DATAR et du SEATM ("La Réhabilitation Paysagère des Grandes Dames Pyrénéennes") et celle des architectes F.BLANC et T.MAN-DOUL ("Plan d'Aménagement et d'Embellissement de Bagnères-de-Bigorre") révèlent "l'importance de l'eau et du végétal dans la constitution et la vie des villes thermes".

L'eau, présente dans le site sous de nombreuses formes (ruisseaux, canaux, sources et fontaines plus ou moins mises en scène) vient conforter les caractères des différents paysages ; elle "contient des potentiels riches et peut être le support de nombreux traitements et projets. L'eau qui est un élément curatif, peut être associée à l'image de la ville par des compositions architecturales jouant avec le mouvement, le bruit, le relief, l'animation, la fraîcheur".

"Le végétal est l'autre élément fondamental dans l'identité de la ville thermale. Il contribue grandement à la construction et à l'évolution du paysage dans le temps." La variété des milieux (secs, ensoleillés, humides,...) offre un ample éventail d'arbres et de plantes, autant de formes végétales naturelles ou façonnées par l'intervention des hommes.

Un cadre géographique de transition



- Une situation particulièrement favorable à la richesse et à la diversité des milieux et des espèces
- L'axe de la vallée de l'Adour et le relief ont conduit l'implantation et le développement de la ville

- Des conditions géographiques exceptionnelles qui ont donné à Bagnères sa qualité de vie et fondé sa vocation de ville thermale
- La marque de l'eau et du végétal dans la constitution et la vie de Bagnères
- Le périmètre de classement, un site entre Nature et Culture

L'unité du site construite autour des promenades thermales

Si le site ne présente pas d'unité évidente d'un point de vue géographique, par contre, les Promenades Thermales (du Vallon de Salut, des Allées Dramatiques et Maintenon, du Bédat) constituent un lien, physique, historique et culturel, fort.

Néanmoins, cette unité est très présente dans les caractères du Vallon de Salut.

Particularités du Vallon de Salut

L'histoire du Vallon de Salut, ainsi que les écrits "Rousseauistes" ou romantiques, explique la spécificité de ce Parc Thermal, par rapport à tous les autres parcs thermaux pyrénéens.

En effet, nous n'y trouvons pas de massifs floraux, pas de bassin ou de jet d'eau, pas ou peu d'arbre exotique spectaculaire, pas de tracé à l'anglaise, dans le goût du Second Empire. Salut s'oppose ainsi à la plupart des autres parcs de station pyrénéenne, qui s'inscrivent bien souvent dans ce registre, de Saint-Christau à Luchon en passant par les Eaux Bonnes ou Cauterets ; il ne s'agit pas non plus d'un de ces aménagements taillés dans la pente de la montagne, comme aux Eaux Chaudes, à Barèges ou à Saint-Sauveur. Salut se différencie tout autant des jardins que Bagnères aménage, à peu près à la même époque, sur les terrasses des Thermes.

Nous voyons à Salut des prairies fauchées sur des croupes adoucies, une forêt de hêtres, un chemin qui sinue au bord d'un ruisseau. Les aménagements sont nombreux mais discrets : murets de pierre canalisant le ruisseau, ponts de faux bois en ciment armé, nivellement du sol de la grotte, plantation sans alignement, ou presque (mis à part celui de la route XVIIIème) statuaire limitée, pas de kiosque.

Tout cela est très proche d'un paysage rural idéalisé, d'un petit monde bucolique où l'on venait regarder les bergères et leur troupeau, dans l'esprit du Hambeau de Marie Antoinette, même si le paysage que nous connaissons a été réalisé 150 ans plus tard.

Salut serait également très proche de bien d'autres petits vallons charmants de la vallée de l'Adour, comme le Vallon de Sarraméa, le Vallon de Serris, ou celui d'Escarret, s'il n'y avait ce point d'orgue du bâtiment thermal, qui lui donne tout son sens, qui l'oriente, qui lui donne son nom. C'est lui qui a justifié la création de la Route-Promenade, c'est l'ensemble Thermes-Vallon qui a attiré les poètes et écrivains du XIXème siècle.



Plan de Bagnères et de ses promenades. M. GILLIOT / C.A.U.E. 65

Le Parc Thermal de Salut en référence aux parcs thermaux pyrénéens

La plupart des stations implantent leurs principaux édifices thermaux dans leur Parc, ce qui manifeste l'idée fondamentale, thérapeutique et urbaine, de l'interaction étroite entre bâti thermal et nature.

On rencontre ainsi très généralement un vaste parc, le plus souvent traité à l'anglaise, incluant dans son territoire les Thermes, le Casino et le Grand Hôtel. Saint-Christau, le Bouliou reposent entièrement sur ce principe. Argelès-Gazost a même structuré le développement urbain de son quartier thermal sur son parc circulaire, qui abrite ces trois équipements de base à l'intérieur de son enceinte ou juste en limite, et qui ordonne de plus le lotissement qui reçoit les villas thermales. Cauterets a eu un développement d'urbanisme thermal avant la création de son parc ; créé dans la deuxième moitié du XIX°, celui-ci inclut encore l'un de ces bâtiments : l'établissement Thermal avec Casino.

Des thermes sont par ailleurs implantés en pleine nature, à l'écart du centre, soit dans la pente proche (Pauze), soit plus loin dans la vallée, avec l'ensemble de la Faillière (bains de la raiillère, du Grifon, de Mauhourat), où un léger aménagement paysager a été développé aux abords des constructions.

A Luchon, l'ensemble Parc/Thermes a été composé dès 1760 par d'Etigny, au contact entre l'urbain (les célèbres Allées) et la Montagne dont la pente fut dans le Parc, au pied des Thermes XIX° et XX°. Aux Eaux Bonnes, un parc très urbain a été créé dans la station, entouré d'hôtels, puis du Casino ; un vaste hôtel thermal est implanté un peu à l'écart de la station, dans le système des promenades aménagées. De nombreuses stations françaises ont été conçues selon un de ces schémas, qui a fini par être l'archétype de l'urbanisme thermal. A Bagnères, c'est sur ce même principe que fut engagée la construction du Casino et des néoThermes en 1860, qui s'inscrivaient dans un parc et devaient ordonner un lotissement (mais celui-ci n'a pas été réalisé et le casino est en continuité avec la Ville, en pied de pente du Bédat).

A Salut, la première implantation de bâti thermal, a été permise par la route, tracée comme une belle allée avec sa plantation d'alignement ; elle a constitué un site thermal isolé au fond du Vallon agreste, comprenant les Thermes et la ferme toute proche ; l'aménagement de l'esplanade, le quinconce de tilleuls ont été réalisés par les d'Uzer dès 1781. L'Hôtel de la Résidence a été bâti par extensions successives d'une villa thermale à proximité du Vallon, dominant la route. Les constructions de Salut se sont donc implantées à proximité immédiate du Vallon lui-même (qui n'était pas encore un Parc lors de leur édification), tandis que celui-ci restait vierge de toute construction entre le portique d'entrée et le plateau thermal final, ce qui compte pour beaucoup dans son caractère d'espace rural mis en scène.

Le site, un trait d'union entre ville et montagne



- L'histoire du site : une trame thermale sur une base agro-pastorale
- Un aménagement paysager particulier qui s'est traduit par des promenades entre ville et montagne, en continuité avec le quartier thermal
- Un ensemble rusique et champêtre aux compositions essentiellement naturelles et pastorales, qui se distingue des autres parcs thermaux plus ordonnés
- Une forte notoriété inscrite dans l'imagerie des Pyrénées, comme en témoigne ses nombreuses représentations (aquelles, cartes postales, plans,...)
- Un site fortement marqué par l'occupation humaine qui fait partie de la mémoire des habitants de Bagnères.

Différentes représentations du site

Parc Thermal de Salut, Vallon de Salut, Site Classé du Vallon de Salut ... , des appellations qui recouvrent plusieurs échelles et peuvent engendrer une certaine confusion quant aux sens et aux limites de ce site.

Le « Parc Thermal », inscrit sur le portique d'entrée du vallon, n'est pas un terme usité localement et sous-entend un périmètre plus large que celui du Vallon de Salut. Il correspond pourtant à la zone d'influence thermale et aux valeurs essentielles et fondatrices.

Le Vallon de Salut est avant tout un vallon pyrénéen évoquant un cadre privilégié calme et champêtre de promenades proches de la ville, en étroite relation avec le paysage agricole ; il est davantage un « parc rural » qu'un parc jardiné.

Aussi, le terme de « Parc du Vallon de Salut et des Promenades Thermales », semble bien réunir les différents ensembles paysagers du périmètre liés à l'histoire de la montagne et du thermalisme.

De même que les aspects géographiques et végétaux du paysage, ceux ayant traits à architecture du site se présentent comme marqué par la transition entre le thermal et le rural, que ce soit pour les bâtiments publics, les maisons d'habitation, les édifices, fontaines, petits ouvrages d'art et la statuaire.

Sur le plan architectural, deux aires principales peuvent être distinguées :

- **l'aire proprement thermale**, est centrée sur le fond du vallon, depuis l'entrée du "Parc Thermal" jusqu'aux anciens thermes, et se prolonge par une bande en bas du versant du massif du Bédât au contact du quartier thermal de la ville.
- **l'aire agro-pastorale** se développe sur les pentes supérieures du site, depuis le haut des allées Maintenon jusqu' à l'altitude de 750/800 m, tout autour du Bédât, descendant parfois très bas, le long du vallon (Cf. descriptif dans chacune des unités paysagères concernées).

♦ La circulation et la fréquentation dans le site

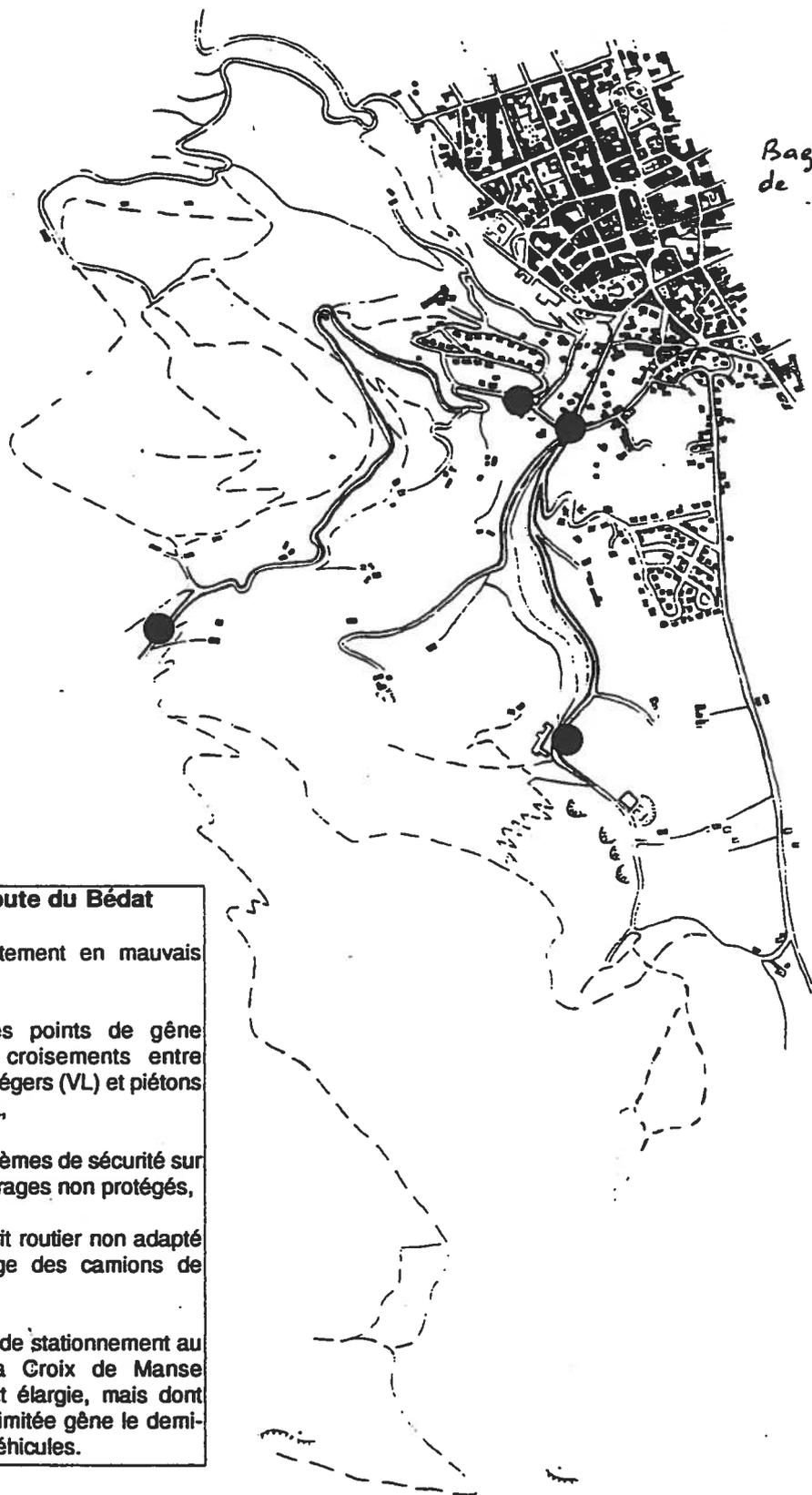
Le secteur du site classé supporte essentiellement une circulation de piétons, que ce soit dans le vallon lui-même ou dans les divers chemins et petites routes du massif du Bédât. La circulation automobile y est relativement faible au regard de la circulation piétonne. Il n'en reste pas moins que certaines questions restent posées notamment **les relations avec la ville en terme de stationnement et de circulation** où certains points de « conflits » (voitures/piétons) existent à l'entrée du Vallon, sur la route du vallon, devant les anciens thermes, sur la route du Bédât. Il s'agit aussi, afin de protéger le site d'un encombrement de véhicules, de prendre en considération les projets d'installation du Conservatoire Botanique et du CPIE ainsi que le fonctionnement du Muséum (dont la fréquentation de mai à octobre oscille entre 8 000 et 10 000 personnes).

Les axes de circulation et cheminements sont composés par :

- le réseau de chemins et sentiers du Bédât, des lacets des Allées Dramatiques, des crêtes du Tucou au Monné,...
- l'anneau piéton des promenades du vallon de Salut et des allées Maintenon,
- la boucle de la montée à la MGEN et des lacets au dessus des Thermes,
- la route qui monte au Col de la Croix de Manse,
- les routes et pistes d'accès au Bédât et au Mont Olivet,
- les voies et chemins d'exploitation.

Les questions de la circulation et du stationnement sur la partie vallon sont à considérer dans un ensemble d'enjeux qui ne se limitent pas aux seules nuisances encourues.

Les secteurs sensibles de circulation et de stationnement



Bagnères
de Bigorre

L'entrée du vallon

- un carrefour formé par 4 voies de circulation,
- un important flux piétonnier,
- un petit parking de 12 à 15 places rapidement saturé en période estivale,
- un stationnement sauvage sur les bords des voies gênant la circulation en période de forte fréquentation.

La route de Salut

- un trafic automobile peu important sauf en période estivale,
- une voie de desserte du quartier Bragard,
- un stationnement sur un des bas-côtés,
- une signalisation insuffisante en matière de vitesse et de destination.

La route du Bédât

- un revêtement en mauvais état,
- quelques points de gêne pour les croisements entre véhicules légers (VL) et piétons ou VL / VL,
- des problèmes de sécurité sur certains virages non protégés,
- un gabarit routier non adapté au passage des camions de bois,
- une aire de stationnement au Col de la Croix de Manse récemment élargie, mais dont l'emprise limitée gêne le demi-tour des véhicules.

Le stationnement près des Anciens Thermes

- un stationnement sauvage le long de la route, et sur l'esplanade,
- une zone de stationnement limitée à 8 places (près de l'aire de pique nique), insuffisante au regard de l'affluence des VL,
- au vu de l'installation du Conservatoire Botanique et du CPIE, quelle organisation du stationnement pour les usagers ?

Au regard de ce constat, il semble nécessaire de mieux organiser la circulation et le stationnement dans et sur les accès au site classé et plus particulièrement dans les secteurs présentés ci-dessus.

2 - Reconnaissance par unité paysagère

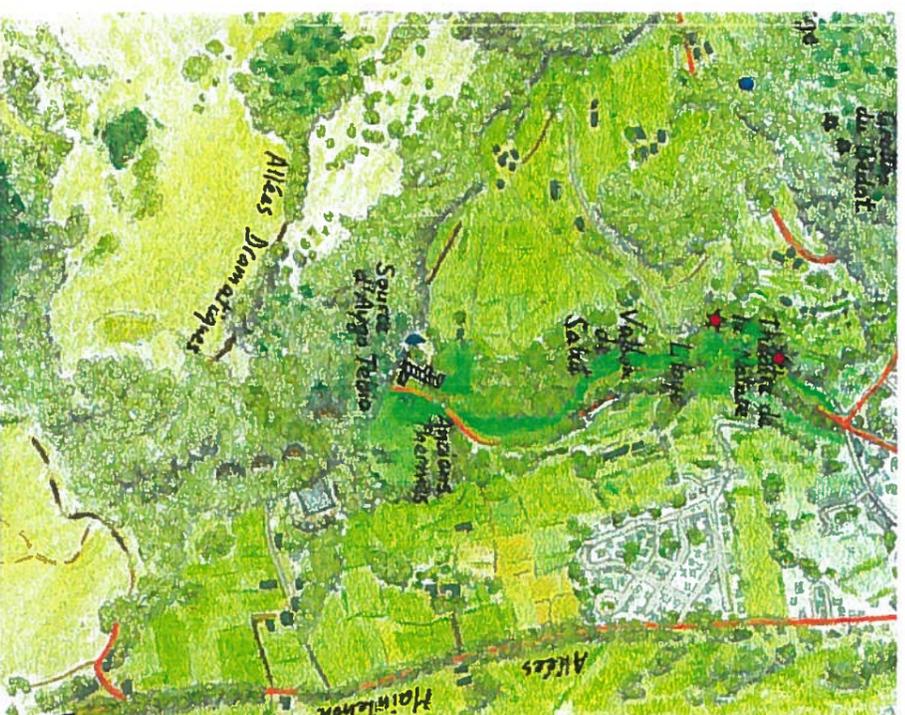
- Le coeur du site, le Vallon de Salut**
- Les balcons agricoles de Salut, Constance et Maintenon**
- La montagne pastorale, Tucou et Monné**
- Le massif boisé, Bédât et Montolivet**



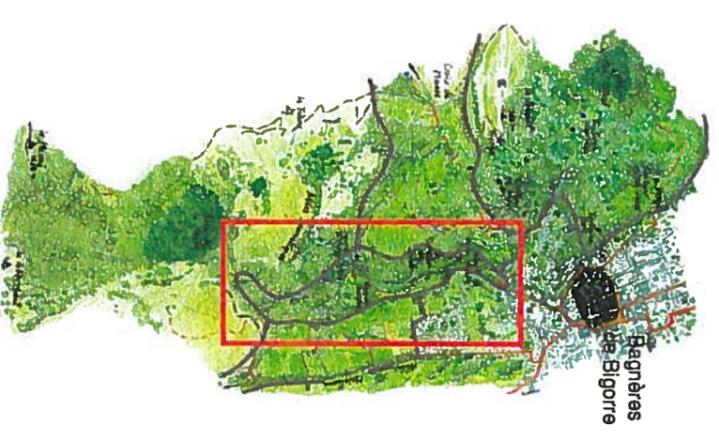
SITES ET LIEUX PAYSAGERS

- L'entrée du vallon, l'articulation entre le quartier des villas thermales et le vallon agreste
- Un premier alignement arboré longeant le ruisseau encaissé,
- Le Théâtre de la Nature, témoin des festivités culturelles
- De la buvette jusqu'à l'Illoye,... puis l'ouverture sur le vallon de Constance.
- La double courbure, entre la fraîcheur des hêtres et prairie ensoleillée
- L'ouverture sur le fond du vallon, élargie et presque rectiligne
- Le site des Anciens Thèmes et son mail de platanes
- Les anciennes carrières et les tennis
- La montée en forêt vers le rocher d'escalade

Ces sous-espaces se lisent très différemment selon qu'on les découvre depuis le chemin de 1920, qui met le promeneur au milieu de la scène, ou depuis la route, qui se situe en balcon et offre plus de recul, mais laisse parfaitement sensible la succession des séquences.



Le coeur du site, le Vallon de Salut



- 1 - L'accès au Vallon de Salut par le portique d'entrée
- 2 - Le Théâtre de la Nature, depuis la route de Salut, une scène d'animation dans son décor de verdure
- 3 - La fontaine de Fleurnel et la statue de l'Illoye
- 4 - Détente et jogging sur le Chemin au Bois
- 5 - En fond de vallon, le ruisseau de Salut, s'écoule au milieu de douces prairies et vallonnements
- 6 - La source d'Aygo Toblo, un lieu emblématique à partir duquel s'est fixée la construction des Thèmes de Salut
- 7 - Les Anciens Thèmes et son esplanade, site d'accueil du futur Conservatoire Botanique Pyrénéen

| | |
|---|---|
| 1 | 2 |
| 3 | 4 |
| 5 | 6 |

| |
|---|
| 7 |
|---|

DES ENJEUX DE SAUVEGARDE, D'ENTRETIEN, DE VALORISATION ET D'AMÉNAGEMENT

- Un parti paysager spécifique à déterminer pour conduire la gestion future du vallon
- La réhabilitation du patrimoine architectural et la sauvegarde de la mémoire thermique
- Le développement de l'animation et de manifestations culturelles
- L'organisation de la circulation et du stationnement

AXES STRATÉGIQUES

Définir les modalités de gestion du patrimoine végétal :

- Elaborer une stratégie d'entretien, de traitement et de renouvellement des alignements arborés et des abords du cours d'eau
- Concevoir et implanter un jardin botanique sur le site des Anciens Thèmes. (projet du Conservatoire Botanique Pyrénéen)
- Protéger les zones humides et leur végétation spécifique par l'adoption d'interventions différenciées

Restaurer et mettre en valeur le patrimoine architectural et ses abords :

- Réhabiliter les Anciens Thèmes en conservant les principaux espaces thermaux intérieurs dans un but muséographique
- Restaurer le petit patrimoine : la statuaire, les édifices, les ponts, les sources et fontaines.

Développer l'animation pour les différents publics du Vallon de Salut :

- Mettre en place de nouveaux types d'animations culturelles, ludiques et sportives, scientifiques et pédagogiques

Améliorer la circulation et le stationnement :

- Limiter la circulation et le stationnement (limitation des nuisances, développement d'autres modes de transport ...)
- Traiter la mixité voitures/piétons par l'aménagement de la voirie sur les principaux accès au site
- Définir les modalités de déplacement et de stationnement dans le fond du vallon pour les différents usagers



Le coeur du site, le Vallon de Salut

♦ Le Vallon et la vision romantique

C'est au cours du XIX^{ème} que le Vallon inspira les plus belles envolées romantiques aux auteurs de guides ou de récits de voyage. En 1818, "le Guide des Voyageurs", de J.B. Joudou, décrit le "vallon charmant" et ses deux chemins : "le chemin de Salut est celui que recherche l'observateur. Le contraste des scènes de la campagne et des scènes du monde lui fournit des tableaux variés (...) Le matin, s'il suit le chemin du vallon, le penseur y jouit d'un silence qui n'est interrompu que par le murmure des eaux qui descendent de la montagne ; le peintre y rencontre des paysages multipliés ; le soir, le grand chemin devient le rendez-vous de tout le beau monde (...) Est-il rien de plus enchanteur que le vallon de Salut ? Où trouver une verdure aussi fraîche, aussi variée ? ..."

Comme la route est carrossable, il y a déjà des conflits d'usage : "Si j'avais le crayon de Vernet, je peindrais cet élégant qui monte un cheval fougueux dont les bonds épouvantent les promeneurs ; ces jeunes fous conduisant un Wiski léger, et se plaisant à nous couvrir d'un nuage de poussière...". L'auteur poursuit en se moquant de la fatuité des malades, concluant que "les scènes du monde étourdissent, celles de la nature ne fatiguent jamais".

En cette période romantique, on vient de découvrir les Pyrénées, la notion même de paysage se diffuse, en peinture et bien sûr en gravure ; elle fait porter sur l'espace un regard esthétique et non plus utilitaire ; "le regard sur la nature est un regard de culture", rappelle Régis Debray dans "Vie et mort de l'image".

Pambrun en 1834 renoue avec le lyrisme romantique de Joudou, un ton au dessus peut-être : "Le petit vallon de Salut réclame au moins un souvenir : (... il faut) venir admirer sa magnifique avenue bordée de peupliers superbes, de tilleuls, de sycomores et d'ormeaux..., rendez-vous de ce que Bagnères a de plus charmant et de plus aimable. Aussi est-ce le plus joli petit panorama que l'on puisse imaginer."

" L'ensemble tient autant du monastère traditionnel, près d'une source porteuse de vie, que de thermes édifiés pour dispenser les vertus d'une eau dont on attend la guérison selon des pratiques qui s'apparentent aux rites. Par son échelle modeste, le vallon est presque un modèle réduit de montagne, un « vallon de poupée » ; la douceur des courbes, la variété des paysages en fait une représentation idéale de la montagne cultivée et de la montagne romantique."

Bagnères au fil de l'eau et du temps, CPIE, 1991.

Ils nous ont donné leur avis

« Ni un parc, ni un jardin, un vallon entretenu par les paysans pour la population thermale, un compromis entre la Nature et une esthétique très imprégnée du XVIII^{ème} siècle », P.Mayoux

« Il est important de préserver le Vallon de Salut, son aspect originel, rustique et campagnard » M. Léon

« La campagne comme jardin agricole réalisé. L'art du Vallon, c'est la sobriété, celle inspirée du XVIII^{ème} siècle, c'est à dire de la noble simplicité », F. De Barros.

« Localisé sur le piémont pyrénéen, il s'agit d'un glissement progressif, d'un trait d'union, lent et agréable entre une urbanité forte et la montagne sauvage. Il faut rendre à Salut sa vocation, enlever le superflu », P. De Bellefon.

♦ **Le « Parc du Vallon de Salut »**

Le parc est composé d'essences très variées (nombreuses espèces horticoles et exogènes), la pyramide des âges est acceptable ; des jeunes plantations de renouvellement ont été régulièrement effectuées. **L'état sanitaire des arbres y est globalement satisfaisant** à l'exception de vieux châtaigniers malades et menaçants, d'un tilleul dépérissant et de quelques arbres porteurs d'importantes cavités.

Mais il est à noter le manque de lisibilité et de cohérence dans les plantations au bord du cours d'eau.

Trois linéaires parcourent et structurent le Vallon :

- **l'ancien chemin de la rive gauche**, ou Chemin du Bois, offre un paysage de hêtraie, sauf en bas du vallon de Constance, où il traverse des prairies avant de rejoindre le Théâtre de la Nature.
- **le ruisseau d'Aygo Tebio** sort de sa grotte naturelle, dessert immédiatement un lavoir rustique avant de s'écouler, canalisé entre murets de pierre tout au long du vallon, puis de la rue Prosper Noguès (il est ensuite souterrain jusqu'en aval du Casino) ; il reçoit des petits affluents (Constance,...) ou se divise lui-même en bras plus lents, formant méandres dans des zones humides. La présence d'eaux thermales chaudes ont fait du Vallon de Salut un biotope favorable à la reproduction d'espèces aquatiques notamment d'amphibiens (Anoures et Urodèles).
- **les plantations de la route de Salut** (alignement d'arbres qui longe la D 153, voie d'accès aux anciens thermes) sont variées : chênes, érables, platanes, châtaigniers, frênes, tilleuls ; des liquidambers sont replantés en remplacement de sujets morts. Compte tenu de la sensibilité du site (forte fréquentation par le public), seul un diagnostic pied à pied peut permettre d'établir un réel état de ces arbres. La politique de gestion actuelle semble pouvoir être poursuivie en pratiquant le renouvellement ponctuel des arbres dépérissants ou dangereux.

♦ **Une succession de micro-paysages aux ambiances variées**

Une composante essentielle de la qualité paysagère du Vallon de Salut, ressentie par le promeneur malgré le caractère un peu fermé de la vue limitée par les pentes du Monné, est la succession de micro-paysages, de vallons annexes et de petits croupes arrondies, de sinuosités du ruisseau et du vallon principal.

On découvre ainsi **plusieurs séquences successives** :

- **le portique de style pagode et la placette d'entrée**, articulation entre le quartier des villas thermales urbaines, le Vallon et la montagne ; un accès incontournable où transitent et stationnent piétons et véhicules,
- **le premier secteur linéaire**, incurvé vers la gauche, allée ombragée, entre prairie et forêt, longeant le ruisseau encaissé,
- **le large espace central qui s'ouvre au niveau du Théâtre de la Nature** : prairie en pente douce à l'Est, pente raide boisée de feuillus et paroi rocheuse du porche de la grotte à l'Ouest avec son sol nivelé en terrasses,

- **le cheminement** qui lui fait suite, **entre les méandres des deux ruisseaux**, d'abord au pied de la pente boisée, marquée par la buvette en bois et la statue de l'Iloye, puis au débouché du petit vallon de Constance où on aperçoit les fermes ; deux ponts en ciment armé, endommagés franchissent le ruisseau. Dans cette première partie, la végétation est relativement homogène et classique : hêtres dans la forêt, platanes, érables et frênes,...
- **la séquence suivante avec sa double courbure**, au pied de la forêt de hêtres, entre ombre et lumière ; le ruisseau y est dédoublé de chaque côté du chemin ; en bord de cours d'eau, la strate arborée est plus diversifiée : charmes, thuyas, cyprès de Virginie,... mais ces arbres plantés à intervalles réguliers ne risquent-ils pas, à terme, de cloisonner les lieux et de limiter les perspectives depuis le chemin et la route ?
- **la séquence finale élargie et presque rectiligne**, d'où l'on commence à apercevoir les anciens thermes,
- **le fond de Salut**, avec le bâtiment des thermes, son esplanade plantée de platanes, la statue, l'ancienne ferme, les murets, **une séquence plus ordonnée qui retrouve davantage un caractère d'espace thermal**. La Source de Salut cachée et délaissée est inaccessible derrière des grilles. Depuis là, on aperçoit l'imposant volume coloré des tennis dans leur carrière, derrière l'esplanade nivelée de l'ancien centre équestre, bordée de thuyas,
- **les tennis couverts** des carrières de Salut, bâtis en 1990, un volume visible d'en haut mais peu depuis le vallon lui-même ; leur présence pourrait être atténuée par un renfort de végétation haute et un traitement du volume (façades, toiture),
- **les vestiges des équipements des carrières**, trouées ouvertes dans la pente boisée, ossatures de béton des trémies, parfois remplies de brique ; elles sont en grande partie ruinées, sans caractère et aujourd'hui sans utilisation particulière,
- **la montée dans la forêt**, sur une route devenue piste, une ouverture sur les prairies en limite forestière avant de conduire dans une ambiance boisée vers le rocher d'escalade plus haut sur le versant.

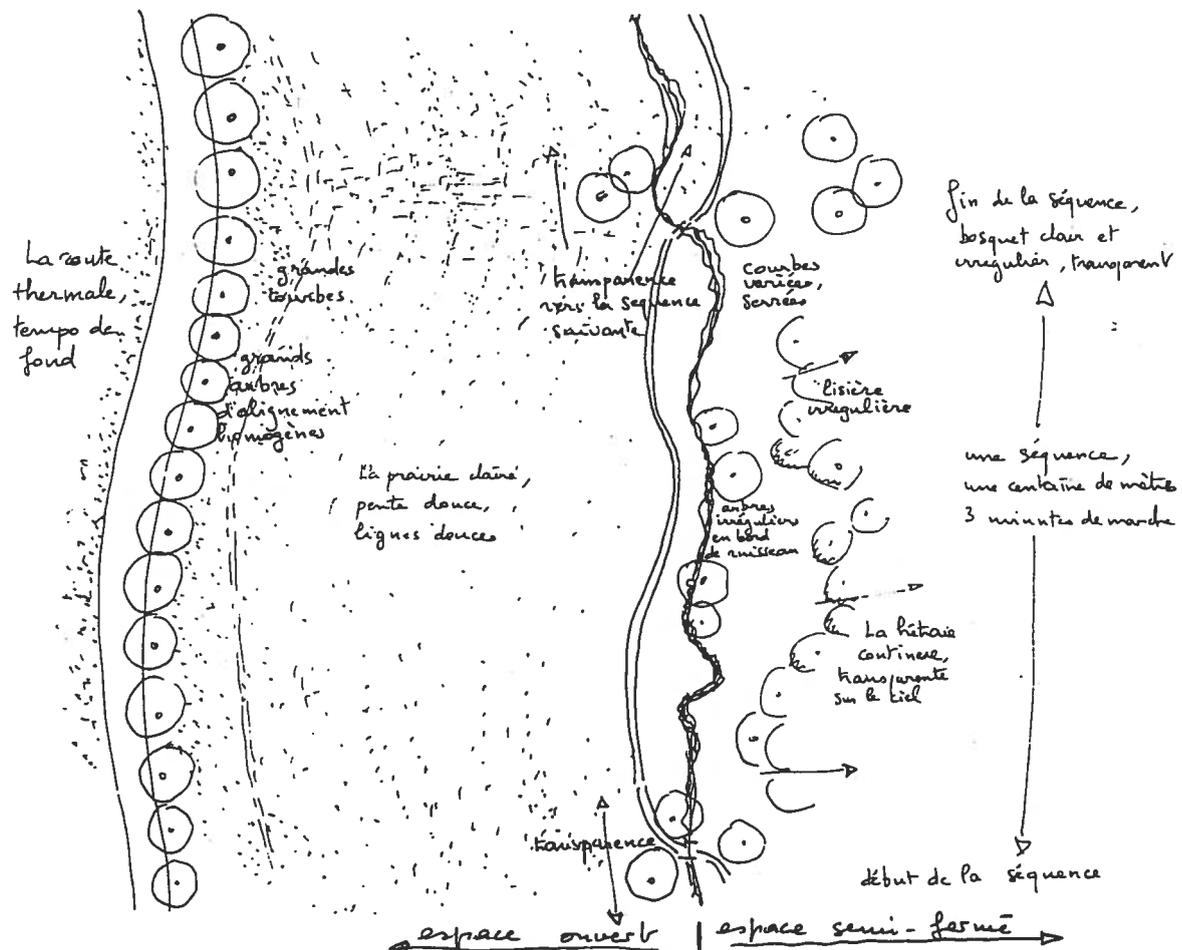
♦ **Les caractères paysagers du Vallon de Salut**

Toutes les lignes sont courbes, routes, chemins, ruisseaux, limites des prés et des bois, lignes des pentes, et toutes ces courbes sont libres et indépendantes, non concentriques, suivant des rythmes très différents, amples ou serrés.

Paysage mi-clos, mi-ouvert, un pré éclairé d'un côté, un bois de l'autre, toujours transparent sur le ciel, jamais sombre. **Chaque paysage est transparent sur la séquence suivante**, à travers quelques bouquets d'arbres, mais ne se laisse jamais découvrir au-delà, jamais on ne déshabille le vallon d'un seul coup d'œil. Le promeneur change de paysage toutes les deux à trois minutes et pénètre dans une autre scène, toute différente, qui se définit suivant les mêmes caractères: chacun est animé par un petit événement légèrement mis en scène, les temps les plus forts marquant les extrémités: le portique et la statue

La marche du promeneur, le mouvement du regard, sont accompagnés par un double rythme :

- rythme régulier des fûts des arbres de la route du XVIIIe, arbres homogènes, métrique de fond qui manifeste, presque seule, l'intervention d'un compositeur, la rationalité au long de sa vaste courbe,
- en contrepoint, rythme irrégulier, libre et souple des bosquets qui parsèment le vallon, accompagnent la berge du ruisseau, prolongent la pente d'un vallon annexe, rythme libre, varié, souple.



Les lignes du paysage du Vallon sont toutes - sauf une - le résultat soit de la géographie, lignes des pentes, courbes d'un vallon, soit des travaux agricoles ou pastoraux, limite d'un pré, bosquet résiduel d'un déboisement.

Seule la ligne forte de la route, est une composition volontaire, souple, maintenue dans son principe pendant deux siècles, conduisant fièrement à l'établissement thermal qui donne son sens et son nom au Vallon. Le chemin de 1925 ne structure pas le paysage, il s'insinue en souplesse dans le site pré-existant.

Nous mettons donc en évidence trois caractères majeurs :

- des compositions essentiellement naturelles et pastorales avec une toile de fond thermique discrète mais forte : la route, le rythme des arbres, le signal des bains de Salut,
- une succession de micro-paysages, entr'ouverts les uns sur les autres et transparents sur le ciel, partout semi-ouverts,
- une composition exclusivement composée de courbes douces, très variées.

Ces caractères sont très différents de ceux des Parcs Thermaux Pyrénéens avec leurs plantations style Empire très composées et artificialisées. Ils sont plus proches des principes des Promenades Horizontales (Barèges, St Sauveur, Eaux Bonnes) mais sont implantés dans un vallon pastoral et non dans un paysage de montagne entre roc et forêts.

C'est ce dialogue entre le caractère principalement agro-pastoral et naturel du site, d'une part, et la toile de fond ordonnée composée par la Route Thermale, d'autre part, qui explique la référence à Marie Antoinette ou Ramond de Carbonnières, c'est nature/culture, spontanéité/rationnalité. L'actualité de cette dialectique explique aussi la permanence de l'attrait du vallon depuis des siècles.

A la recherche de l'équilibre et de l'harmonie subtiles.

Un paysage, un parc, un jardin ne sont jamais totalement la création de l'homme, ils sont le résultat des efforts conjugués des personnes qui l'ont conçus, des usages, des plantes qui le recouvrent, de la terre et des roches qui le nourrissent et de la nature impétueuse.

La perception de la beauté est une notion toujours subjective. Le paysage visible n'est que l'interprétation humaine, et par conséquent très partielle de la réalité. La vue est souvent le sens le plus sollicité dans la perception d'un parc ou d'un jardin. La terre, les pierres, l'eau, les bâtiments, le feuillage, le bois et les fleurs composent le paysage mais nous évaluons leur beauté en fonction de critères de couleurs, de formes, de masses, de textures, de composition, d'échelle et d'équilibre.

La vision de l'oeil ne constitue pourtant qu'une partie du sens visuel. En effet, le regard intérieur, nourri par notre imagination et notre culture entre également en jeu. Si nos yeux nous renvoie une image, c'est de l'intérieur que nous ressentons ou non l'émotion provoquée par la beauté d'un paysage.

Certains types de paysages marquent davantage notre esprit que d'autres et révèle une préférence pour certains caractères et composants paysagers : la présence de l'eau, une prairie verdoyante, des vues ouvertes, des paysages lisibles qui permettent de s'orienter aisément,...

La gestion future du Vallon de Salut sera fonction du parti paysager retenu notamment le long du cours d'eau :

- **des plantations arborées continues ou discontinues** (aménagement de massifs arborés) ?
- **quel choix d'essences** : espèces indigènes ou exogènes ?
- **l'entretien de la ripisylve et de ses abords** : de type intensif avec des tontes régulières ou différencié en respectant les différents biotopes rencontrés ? **des massifs de plantes vivaces** adaptées à ce milieu ?

A ce titre, il sera nécessaire d'accorder une attention particulière à l'association du végétal, du minéral, de l'aquatique, du bâti,... aux lignes et formes, aux masses et volumes de valeur différente, aux couleurs et à leur emploi, aux textures et aux effets architecturaux, ... autant d'éléments qui participent ou non à une composition harmonieuse et au respect des caractères fondateurs du site.

♦ L'architecture thermale

L'architecture thermale remonte à la fin du XVIIIème siècle, pour les Thermes de Salut, se poursuit au XIXème avec les vestiges du bâtiment de la Fontaine Ferrugineuse, et s'achève dans le premier quart du XXème siècle pour les édicules du Vallon de Salut et l'essentiel de la statuaire. Son bâtiment le plus remarquable, qui fait référence pour l'ensemble, est bien sûr celui des anciens thermes.

Les anciens Thermes de Salut

Le bâtiment thermal de Salut a été bâti en 1780-1781, par la famille d'Uzer, depuis longtemps propriétaire de la source qu'ils avaient complétée par un, puis deux petits bains voûtés attestés au début du XVIIIème siècle. **Il constitue le premier établissement thermal rationnel de Bagnères, l'un des tout premiers des Pyrénées**, avec sa rangée de cabines de bains voûtées précédées de vestiaires ouvrant dans un large couloir en façade et desservies par une venelle technique distribuant l'eau par l'arrière. Le bâti intègre l'enclos octogonal irrégulier de l'ancienne source et les deux bains voûtés ; à l'étage et dans l'aile sud (un simple hangar), des espaces de "promenade".

La façade est développée sur deux niveaux, avec 18 axes d'ouverture, et magnifiée par le fronton rustique épaulé de deux lucarnes et dominé par une flèche octogonale. Mais la composition n'intègre aucune modénature classique - ni ordres, ni pilastres, ni chapiteaux -, et reste dissymétrique même dans sa partie majeure où entrée, fronton et ouvertures ne sont pas axés : par là, elle ne s'inscrit pas encore dans la tradition de l'architecture thermale néoclassique du XIXème siècle.

Avec son esplanade et son "quinconce de tilleuls" dans son cadre agro-pastoral, elle est elle-même, dès le départ, point d'orgue de ce caractère à la fois thermal et agreste qui font la spécificité de Salut.

L'aile Sud placée en équerre à l'extrémité de la façade Est, s'ajoute à la fin du XIXème siècle, sans souci d'harmonie avec le bâtiment d'origine : changement d'échelle du bâti et des ouvertures, changement de matériau (pierre de taille, brique), recours au vocabulaire néoclassique français ; un toit à la Mansart maladroit le recouvre actuellement.

Enfin, on peut souhaiter que la destination future du bâtiment laisse une place à la mémoire thermale de ce lieu, trace exceptionnelle dans les Pyrénées d'une époque thermale révolue.

♦ Un ensemble d'édicules et d'aménagements de qualité

Le vallon a reçu également **un ensemble d'édicules et aménagements de qualité**, datant généralement du début du premier quart siècle, lorsque la Ville a acquis le Vallon et l'a aménagé en Parc Thermal.

L'entrée est marquée par un portique de 1923, de l'architecte paysagiste Parisien Jaquet, de style Art-déco à inspiration orientalisante, que l'on peut rapprocher du Musée Salies, de Jausseley (1927). Les toilettes publiques installées sur le ruisseau d'Aygo Tébio, sont du même registre. Le chemin franchit le ruisseau sur trois petits ponts de style rustique en ciment armé imitation bois. Le paysagiste Bouhana réalisait en 1921 un projet, et faisait acquérir une parcelle par la Ville au Pont de la Moulette.

A proximité du Théâtre de la Nature, un petit cabanon de bois, de médiocre qualité sert de **buvette**. Une autre buvette en bois existait il y a quelques décennies au fond du vallon, sur les terrasses boisées où sont actuellement implantées des tables de pique nique.

La **statuaire** de tradition XIXème est représentée par la Bacchante, de Popineau, implantée en 1907 sur l'esplanade des thermes.

Plus complexe est l'histoire de la statue de **l'Iloye**, peut-être XVIIIème siècle ou début XIXème, consacrée à la bergère miraculeuse, installée dans une niche décorée de stucs aujourd'hui en partie effacés (on distingue un loup buvant et des fleurs aquatiques), du style du sculpteur Bagnèrais Journès. Elle est actuellement mal mise en valeur, dans une niche fermée par des barreaux de fer, ornée d'une plaque orangée "eau non potable" ; de plus, un bras sectionné a été maladroitement remplacé.

La source qui y coule a fait l'objet d'une mise en scène monumentalisée par l'aménagement de la fontaine de Rieunel avec sa maçonnerie adossée à la pente et sa statuaire rustique aujourd'hui dégradée.

♦ **Les accès au site classé et les voies de circulation**

Le secteur du site le plus sensible en matière de circulation est le plus fréquenté, à savoir le Vallon de Salut : à son entrée, son extrémité sur la route de Salut, mais aussi sur la rue qui y mène depuis le quartier thermal.

La situation de proximité du vallon avec la ville favorise la circulation piétonne et cycliste, et conduit parfois des automobilistes à emprunter la route du vallon par hasard.

Les questions de circulation se posent surtout en période estivale, période où s'est effectuée une enquête (comportements, comptages, nuisances). Les entretiens auprès des usagers révèlent que la circulation, quand bien même existante depuis longtemps, a pris aujourd'hui une autre ampleur et perturbent la qualité et l'ambiance du Vallon, très apprécié pour sa tranquillité.

L'entrée du Vallon est marquée par un portique sur le départ du chemin, ouvrant sur un petit parking triangulaire. L'ensemble est situé à proximité immédiate du carrefour formé par 4 voies automobiles, au lieu dit Pont de la Moulette :

- **la rue Prosper Noguès** qui vient du centre ville,
- **la route de Salut**, par où les véhicules gagnent le fond du Vallon ; elle dessert également le quartier Bragard et l'Hôtel de la Résidence,
- **le chemin Joseph Bouget**, qui conduit vers le golf miniature, le quartier de l'Arbizon et de la MGEN,
- **le chemin du Pont de la Moulette**, qui conduit au quartier du Pouey, à l'observatoire du Pic du Midi, et permet de rejoindre directement la Route de Campan.

A ces quatre voies automobiles s'ajoutent les deux chemins du fond du Vallon : le chemin principal actuel, en rive droite du ruisseau, et le chemin ancien, en rive gauche, ouvert aux véhicules des deux fermes riveraines. Ce point reçoit une circulation automobile non négligeable, répartie entre les 4 voies, et qui interfère avec un flux piéton important.

Il se fait d'autant plus mal, en ce lieu d'accès au Parc Thermal, que rien n'y est prévu pour les piétons :

- deux des quatre rues n'ont pas de trottoir,
- le chemin J. Bouget n'a qu'un petit trottoir peu utilisable, en mauvais état, au point que la plupart des piétons marchent sur la chaussée,
- seule la rue P. Noguès a un trottoir permettant juste (1m50) le passage de deux personnes de front sur son côté Ouest, tandis que le trottoir étroit du côté Est est interrompu quelques dizaines de mètres avant le carrefour.

Les piétons marchent donc très souvent sur les chaussées, et doivent de toute façon traverser en diagonale le carrefour des quatre voies pour entrer dans le Vallon. Par ailleurs, certaines voitures qui passent droit vers la Route de Salut franchissent le carrefour relativement vite eu égard à la présence des piétons. Il se dégage un sentiment d'insécurité marqué pour les piétons, à cet emplacement, particulièrement important pour la promenade bagnèraise .

Quantitativement, on constate - en heure de fréquentation importante - un flux automobile d'une vingtaine de voitures/heure dans chaque sens sur la route de Salut, un flux plus important vers le golf et la MGEN (jusqu'à 60 véhicules/heure à la montée - en période estivale - le retour de la MGEN se faisant par les lacets des Thermes - . Quant aux circuits vers le Pouey, ils ne sont pas négligeables.

Au total, nous avons enregistré 180 passages de véhicules/heure à ce carrefour, ainsi que le passage d'environ 200 piétons. Peu d'indications existent à l'entrée du vallon sur son caractère particulier, ce qui n'incite pas les automobilistes à ralentir leur vitesse ou à ne pas emprunter la route de Salut. Par ailleurs, s'il existe un portique marquant l'entrée dans le Vallon du Salut, le site est insuffisamment traité d'autant qu'il est un lieu privilégié de passage piétonnier et automobile. Le flux est toutefois possible à maîtriser si l'on repense l'aménagement en tenant compte de la forte présence des piétons.

Le stationnement dans ce secteur déborde parfois le petit parking, qui ne peut recevoir que 12 à 15 places. Les voitures en excès stationnent alors dans les voies adjacentes. Cette situation apparaît en fait relativement acceptable, (à condition que les piétons trouvent un trottoir en sortant de leur véhicule) ; elle est bien préférable à toute recherche d'extension de parking, qui ne ferait qu'attirer davantage de voitures. L'amélioration de l'accueil à Salut est plutôt à rechercher dans l'amélioration de la venue à pied, ou dans la mise en place ou le développement d'autres moyens comme le petit train, les voitures attelées.

Un autre point sensible pour le stationnement et pour le passage des piétons est **l'accès au golf miniature** : les voitures stationnent sur la placette devant le tennis, mais débordent bien souvent tout au long de la rue qui y mène, jusqu'au chemin Joseph Bouget, obligeant là encore les piétons à marcher sur la rue.

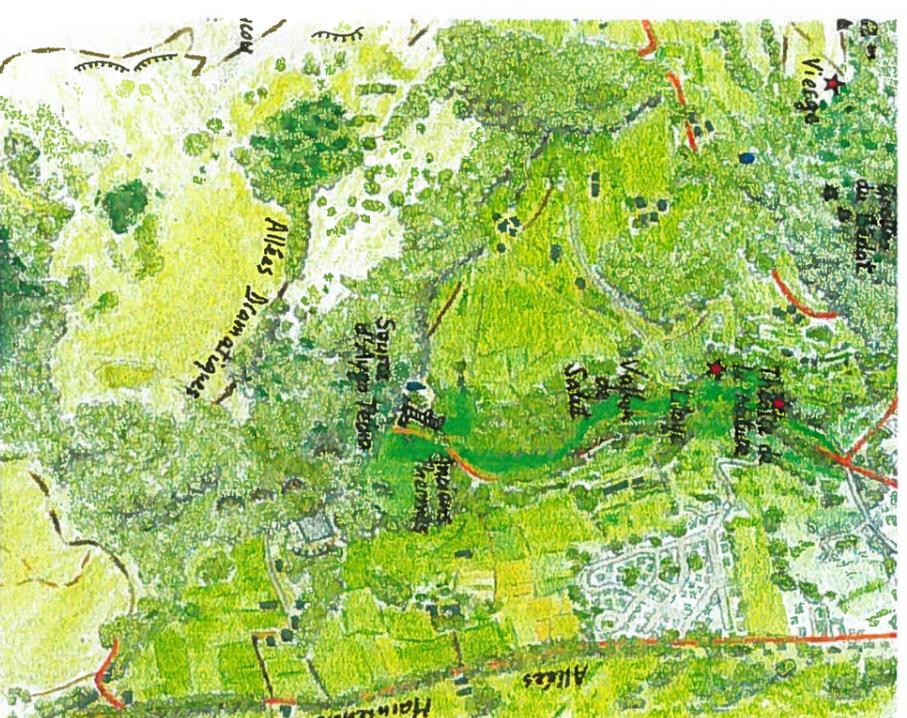
Sur la Route de Salut, la circulation automobile est faible (50 véhicules/heure), mais gênante en l'absence d'espace pour les piétons (une centaine/heure), et en raison d'une vitesse insuffisamment ralentie. **La voie a un caractère de route, et non plus d'allée de promenade.** A noter que la circulation relative au quartier Bragard ou à l'Hôtel de la Résidence apparaît relativement faible et régulière ; elle ne devrait pas nécessiter par elle-même la création d'une voie de désenclavement, qui risquerait en outre d'avoir un fort impact paysager dans la pente d'entrée du Vallon, très sensible.

Au fond du Vallon, sur le plateau des Thermes, la circulation des piétons est intense (plusieurs centaines de passages/heure), celle des voitures très faible (une cinquantaine/heure). Toutefois, certaines voitures passent vite compte tenu de la fréquentation du site. Une à deux dizaines de voitures sont stationnées, soit sur le petit parking avant le bois, soit devant les Thermes. On ne note pas la présence d'autobus.

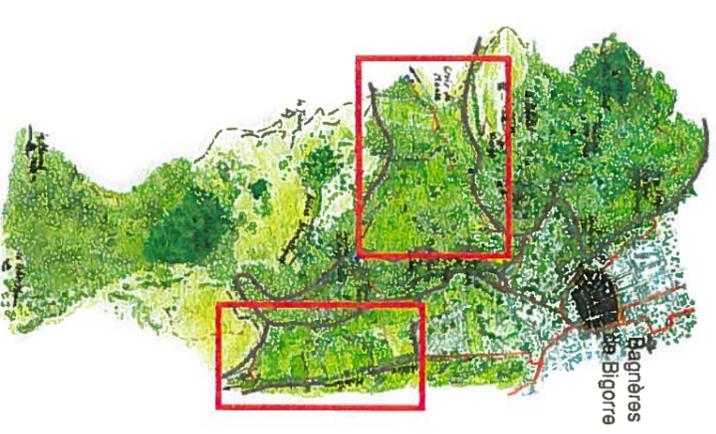


SITES ET LIEUX PAYSAGERS

- Le Vallon de Constance, un modelé de prairies de fauche tout en rondeurs (croupe, combe, lignes courbes des chemins et des parcelles) riche en ressources fourragère et floristique.
- L'ensemble paysager de Maintenon, en continuité avec la ville, structuré par les Allées, silhouette remarquable dans le site.
- Les différents types de haies et de formes végétales, résultats des usages agricoles et pastoraux.
- Les lisières forestières, un mélange d'essence, de taille et de densité où la composition floristique, souvent complexe, assure des teintes et des nuances variées.
- Le bâti agricole traditionnel, représenté par de belles fermes (Rieunel) et quelques granges de caractère, un élément essentiel du patrimoine local.



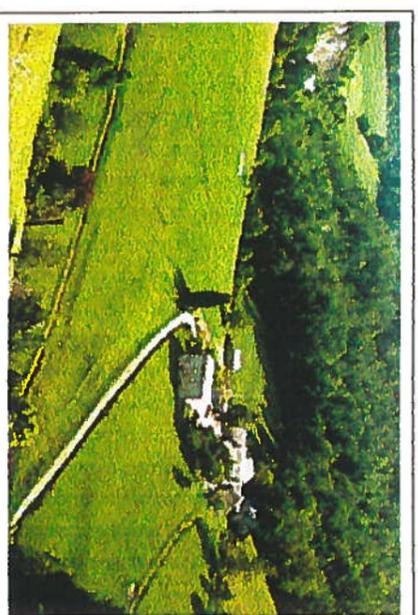
Les balcons agricoles, Constance et Maintenon



- 1 - Depuis la Vierge du Bédet, vue sur les terrains agricoles près du quartier Bragard et la silhouette des Allées Maintenon
- 2 - Un chemin d'exploitation structuré par une haie basse taillée de charme
- 3 - Le paysage ouvert et entretenu des prairies de fauche, entre ressource pastorale et toile de fond du Salut
- 4 - Le bâti agricole, de la restauration des granges ... à l'insertion des bâtiments d'exploitation
- 5 - La ferme de Rieunel, un exemple d'architecture rurale traditionnelle
- 6 - Le maintien de la présence agricole, une condition sine qua non de l'entretien des paysages

| | |
|---|---|
| 1 | |
| 2 | 3 |
| 4 | 5 |

| |
|---|
| 3 |
|---|



DES ENJEUX DE SAUVEGARDE, D'ENTRETIEN, DE VALORISATION ET D'AMÉNAGEMENT

- Le maintien et développement de l'activité agricole et des éleveurs sur place
- L'entretien des structures et éléments du paysage agricole
- La gestion des Allées Maintenon : assurer la sécurité, l'homogénéité du linéaire et la pérennité de l'alignement
- L'harmonisation du bâti dans le site, entre restauration de l'architecture traditionnelle et insertion de bâtiments modernes existants

AXES STRATÉGIQUES

- Préciser les conditions et modalités du maintien de l'activité agro-pastorale :**
 - Etudier les possibilités de reprise et d'installation (travail d'enquête) pour anticiper le devenir des exploitations.
 - Evaluer les conditions de diversification et de valorisation des productions sur le marché local
- Entretien des éléments du paysage agricole :**
 - Elaborer des conventions avec les éleveurs concernant l'entretien et la réhabilitation du paysage agricole : haies, talus, lisières...
- Définir la stratégie de gestion à suivre pour les Allées Maintenon :**
 - Mise en sécurité et restauration des sections dégradées et adoption d'un parti de gestion de la strate arbustive
- Valoriser l'architecture locale :**
 - Inciter et conseiller (matériaux, techniques, soutien financier) pour la réhabilitation du bâti traditionnel (façades, toitures,...) et pour l'insertion des bâtiments modernes dans le paysage (couleurs, traitement de façades, écran végétal,...) sans porter atteinte à l'exploitation.
 - Déterminer les conditions de construction de tout nouveau bâtiment (forme, pente, matériaux,...) et d'insertion dans son site (modèle du relief, hauteur de la végétation,...)

Les balcons agricoles de Salut, Constance et Maintenon

♦ Le paysage, reflet de l'activité agricole

Le paysage des balcons comprend deux secteurs : le Vallon de Constance et le « replat de Maintenon ». Leur position dominante par rapport au Vallon de Salut et leur proximité immédiate en font souvent **la toile de fond des paysages du vallon. Ces paysages de prairies de fauche**, parsemés de fermes avec quelques granges, sont contenus par des lisières forestières qui assurent la transition entre forêt et champs ouverts. Près du quartier Bragard, quelques parcelles sont mises en culture pour les besoins des élevages (prairies artificielles, maïs pour ensilage).

Les terrains y sont argileux, favorisant la vocation herbagère. A l'origine, l'installation des prairies de fauche sur les versants s'est faite par la modification de la pelouse naturelle, l'élimination des grandes herbes par la faux et la transformation de l'association naturelle par la fumure. La composition floristique des prairies a évolué vers l'association Trèfle des prés, Ray-grass, Dactyle,...

Ici, le parcellaire n'est pas limité par la haie ou le muret de pierre. La haie, lorsqu'elle existe, ténue ou imposante, est souvent ancienne et structure le paysage. A la variété des formes répondent différents usages. On peut en distinguer plusieurs types :

- **la haie basse taillée** qui borde les chemins d'exploitation : tantôt monospécifique (buis, charmille, prunelier) comme sur les bords des Allées Maintenon, tantôt mixte (buis, noisetier) au Col de la Croix de Manse,
- **la haie arbustive**, à base de charme et d'érable,... ou de buis haut comme au fond des Allées Maintenon,
- **la haie arborée** mixte d'essences locales, issues des séries du Hêtre et du Chêne pédonculé, comme celles installées sur la pente de la forêt du Bédât, près de Rieunel,...

Au delà de ces haies, d'autres structures et formes végétales marquent les paysages :

- hautes et séculaires comme les Allées Maintenon ou les Allées Dramatiques, à base de Chênes, de Châtaigniers, de Hêtres,...
- le mail de l'Hôtel de la Résidence, et celui qui monte vers le quartier Bragard,
- des bosquets de feuillus avec quelques résineux, des vestiges de vergers à proximité des maisons,...

♦ Les Allées Maintenon

Les Allées Maintenon (Site Inscrit en 1942) sont une promenade thermale fréquentée des Bagnèrais et des curistes.

- La hauteur des arbres, l'épaisseur végétale et sa position en double balcon (au-dessus du Vallon de Salut et de la vallée de l'Adour) lui confèrent **une silhouette particulièrement prègnante** dans le site.

- Ce grand linéaire (plus d'1 km de long) se présente sous la forme d'un **double alignement dense et hétérogène**, avec différents faciès végétaux : haute-tige (chêne, frêne, hêtre), bourrage (prunier, houx) et parfois essences de régénération.
- Les agriculteurs, propriétaires des parcelles, prélèvent du bois de chauffage et façonnent l'alignement par **des interventions essentiellement sur la strate arbustive**, anciennement taillée, plus ou moins entretenue selon les sections recensées.
- Les chemins d'accès aux fermes offrent **des ouvertures et panoramas** de chaque côté des allées.
- La traversée perpendiculaire d'une **ligne EDF rompt la continuité de l'alignement** sur environ 30 m.

Certains secteurs sont dégradés (arbres dépérissants, maladies, bois mort, ronces,...) et **posent la question de la sécurité ainsi que du nécessaire renouvellement** (Cf expertise détaillée ci-après).

♦ **L'évolution de l'activité agricole**

Suite aux mutations du système agro-pastoral, la présence agricole est en baisse. A l'heure actuelle, le cheptel ne compte plus qu'environ 120 moutons, 70 vaches, 50 à 60 chevaux pour 7 exploitations. Les éleveurs, de fait ou par nécessité économique, ont maintenu voire développé l'extensification qui apparaissait comme une alternative possible pour un certain nombre de terres.

Les élevages, tournés vers la production de viande sont restés peu intensifs et les jeunes animaux (veaux ou agneaux) sont destinés à l'abattage immédiat ou à l'engraissement. L'écoulement se fait en grande partie sur le marché local, conforté par la proximité des abattoirs de Bagnères. Cependant, malgré quelques produits de complément (vente directe de lait), la situation reste délicate.

L'habitat est de type traditionnel, constitué de plusieurs maisons et de granges bigourdanes, parfois accompagnées de constructions agricoles récentes pauvrement bâties.

Le flanc des Allées Maintenon, celui du Vallon de Salut (plateforme du fond, quartier Salut et Rieunel), le flanc du Bédât et de la Croix de Manse, reçoivent ces bâtiments, dont la composition générale est celle des fermes des côteaux du Pays des Angles ou de la vallée de Lesponne, toutes proches. Il s'agit de la maison classique, symétrique avec une fenêtre à encadrement de bois de chaque côté de la porte d'entrée, en rez de chaussée, le toit recevant trois lucarnes à fronton ou capucines au-dessus des percements.

Chaque établissement constitue un groupement, souvent presque un hameau, les granges foraines et maisons isolées étant rares. Plusieurs de ces bâtiments sont proches des promenades du Vallon ou du Bédât, et en marquent le paysage au deuxième plan.

La ferme de Rieunel a la particularité d'avoir conservé la pente très raide (120 % environ) comme trace du chaume qui la couvrait autrefois... Les granges sont le plus souvent séparées des maisons, en raison des fortes pentes et de la difficulté d'y dégager une plateforme assez grande ; la façade en est peu percée, le toit pas du tout.

L'évolution du bâti a conduit à la construction de bâtiments d'exploitation, récents, en agglos non enduits et couverts tantôt de tôle ondulée, tantôt d'amiante-ciment. Certains bâtiments anciens ont été recouverts par les mêmes matériaux. Les pentes et les gabarits sont en rupture avec le bâti traditionnel

Accompagnant ces édifices ruraux, des aménagements de source à vocation pastorale sont présents comme l'abreuvoir proche de la Croix de Manse, et aussi le lavoir en eau tiède de la Source d'Aygo Tébio, qui pourrait prendre une plus forte valeur dans son site.

La question de l'intégration de ces bâtiments d'exploitation dans le site classé et à ses marges « paysagères » ne relève-t-elle pas d'une réflexion intégrant l'architecture, la productivité économique et le respect des paysages ?

Le bâtiment d'élevage peut être défini comme *" un outil de production, car il conditionne toute la conduite du système productif et ses perspectives d'adaptation "* et comme *" le symbole d'un projet de vie et professionnel qui ne doit être ni déconnecté du passé, ni en contradiction avec l'avenir "*.

Depuis quelques années, des recherches ont permis de tester concrètement **des solutions originales d'aménagement des bâtiments d'élevage** dans les vallées pyrénéennes (canton de Luchon, vallées d'Oueil et du Larboust) par le CIMA et de l'Ecole d'Architecture de Toulouse (Architecture, élevage et société en montagne. Une expérience pilote de développement local intégré dans les vallées pyrénéennes. M. BARUE-PASTOR, M. BARUE.

Les principaux résultats ont porté sur la redéfinition de la vocation des bâtiments d'élevage en montagne et sur la mise au point de méthodes d'organisation du travail des exploitants. Ces constructions (...) *" différentes des bâtiments d'élevage traditionnels, ... s'inscrivent dans le paysage montagnard qu'elles rajeunissent sans ostentation. C'est le symbole d'une capacité d'entreprendre, d'une innovation technique, d'une action volontaire de développement agricole et rural, au sein d'une société montagnarde toujours à la recherche de son lendemain "*. (G. Bertrand)

Si les signes de dégradation du paysage sont actuellement peu visibles, il est nécessaire dans le cadre d'une gestion à long terme de ces paysages de lier les différentes logiques d'exploitations aux mesures agri-environnementales.

Depuis plusieurs années, le département des Hautes-Pyrénées (DDAF) a intégré la mesure, dans le cadre de l'application de l'article 21 (ex-article 19), répondant ainsi à la nécessité d'accompagner les éleveurs dans cette démarche et de prendre en compte la dimension environnementale dans les politiques d'aménagement et de développement des espaces montagnards. Elle concerne le niveau de contractualisation sur les pâturages collectifs, privatifs et la fauche.

Le principal objectif est d'instaurer ou de restaurer **des pratiques agricoles compatibles avec la préservation des paysages par l'entretien du pâturage et des éléments « remarquables »** du paysage agricole.

Les espaces concernés révèlent des problèmes spécifiques, notamment sur les relations entre la richesse biologique des prairies et les pratiques agricoles. Ce sont soit, **des surfaces en voie de dégradation** (baisse des ressources fourragères et uniformisation des paysages) suite à un changement ou une absence de pratiques (cas des estives,...), soit, **des parcelles entretenues par les pratiques actuelles** (pâturage, fertilisation,...) et qui permettent le maintien d'écosystèmes : prairies permanentes, zones semi-bocagères, lisières forestières,... Il s'agira de déterminer les secteurs concernés (haies, lisières,...) et les conditions d'intervention (niveaux de contractualisation) prioritaires.

Dans tous les cas, **l'approche des dynamiques écologiques et paysagères** consécutives à une baisse d'utilisation de ces espaces ne peuvent s'analyser sans cadre économique et social.

L'entretien et l'aménagement du paysage a toujours été assuré par la communauté agro-sylvo-pastorale comme une conséquence de l'activité et non comme un produit ou une finalité. Aujourd'hui, des conventions ont déjà été signées, mais la mesure contractuelle est plus ou moins acceptée.

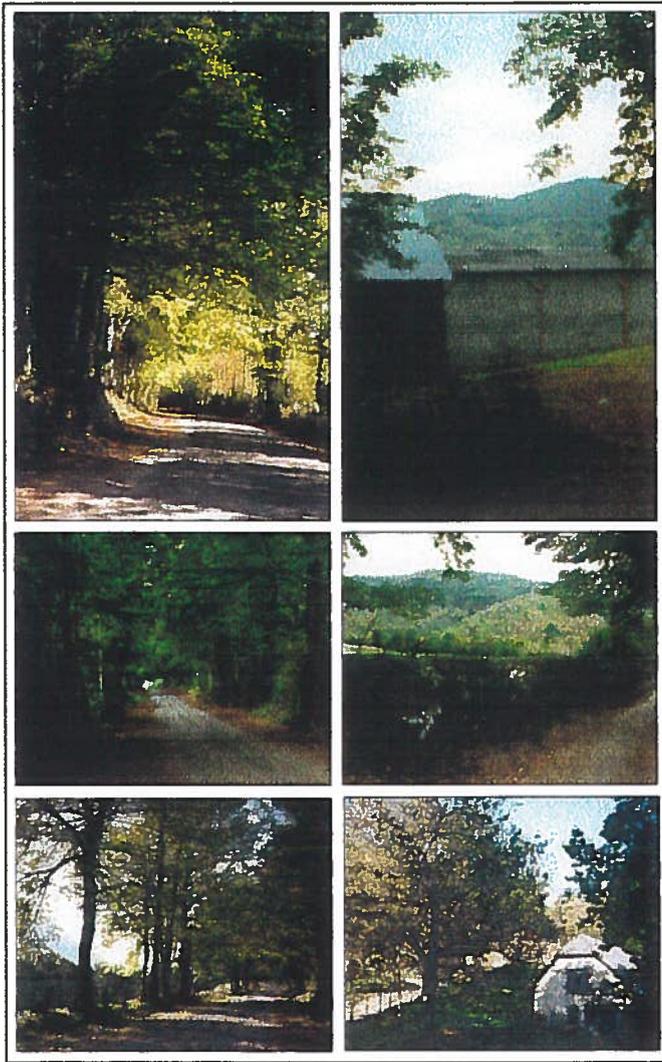
Ce mode de gestion sous la forme de "prestation de services" entre agriculteur et collectivité est intéressante dans la mesure où elle formalise et organise le transfert de la charge d'entretien des milieux et du paysage par l'agriculteur qui jusque là l'exécutait gratuitement, vers les partenaires (la collectivité en général). De plus, elle valorise l'agriculteur dans son activité de production de biens et de services, dans son rôle d'utilisateur et de gestionnaire de l'espace.

Dans le cadre du nécessaire maintien des éleveurs sur le site, il faudra être attentif au devenir des **Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE)** imaginés dans la future loi d'orientation agricole en préparation au Ministère de l'Agriculture. Ce serait dans ce cas, une profonde modification de l'intervention de l'Etat par une reconnaissance de l'évolution du métier d'agriculteur et de la production de services collectifs pour les usagers de l'espace rural.

Ainsi, sans présenter ces « nouveaux » modes de gestion comme une réponse globale aux problèmes que connaît aujourd'hui l'agriculture de montagne, ils permettent néanmoins de réagir efficacement à une « dégradation » d'ensemble de l'activité agro-pastorale et de préserver la valeur des paysages et l'identité locale.

Face au vieillissement des chefs d'exploitation et à la reprise incertaine par leurs descendants, **la question du maintien des éleveurs sur place et par conséquent de la pérennité des paysages est particulièrement sensible.**

Aussi, quels peuvent-être à l'avenir les créneaux de développement (valorisation des potentiels existants, nouvelles activités et modes de gestion,...) **qui permettraient de limiter la déprise et pérenniser la vocation agro-pastorale ?**



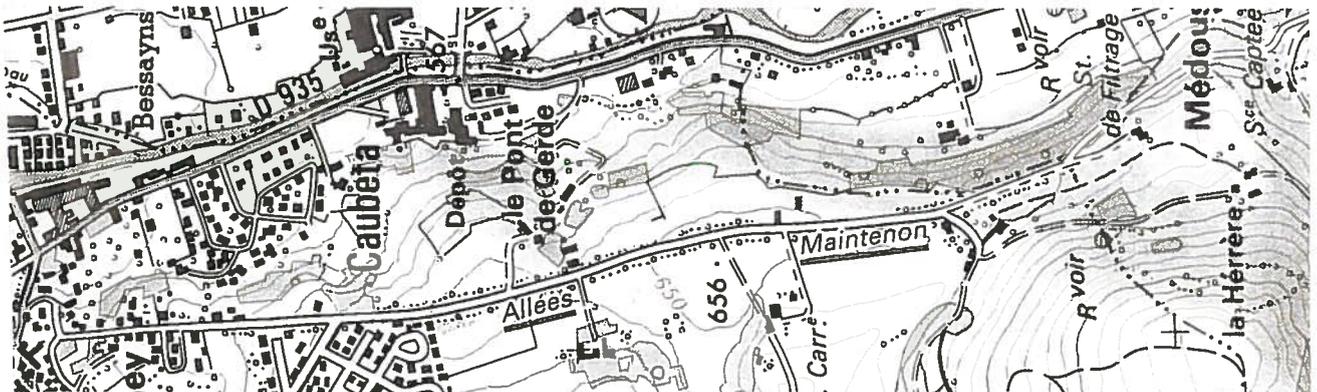
Expertise végétale et paysagère des Allées Maintenon

Cette analyse paysagère et végétale porte sur la partie de l'alignement comprise dans les limites du périmètre de classement.

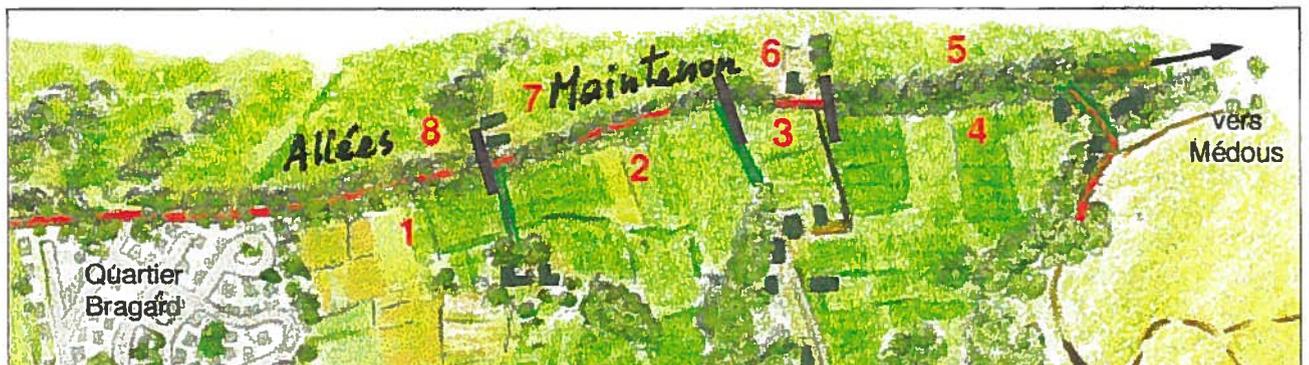
L'autre partie, reliant le quartier Bragard à la ville (par le quartier du Pouey), dépourvue de toute continuité arborée devra toutefois être intégrée à la stratégie de gestion à mettre en place sur l'ensemble du linéaire.

| | |
|---|---|
| 1 | 2 |
| 3 | 4 |
| 5 | 6 |

- 1 - La voûte majestueuse des Allées Maintenon, une ambiance de lumières et d'ombrages (section 7)
- 2 - La gestion des abords des Allées Maintenon (section 8)
- 3 - Un parti de gestion paysagère à déterminer pour assurer la pérennité de l'alignement (section 1)
- 4 - Les chemins d'accès aux exploitations parfois bordés de haies basses taillées (section 5)
- 5 - Le hameau du fond avec ses fermes et granges (section 4)
- 6 - Le fond des Allées Maintenon, un caractère rural affirmé (frênes, haies de buis) et de jolis panoramas sur le site et la vallée de l'Adour (section 5)



Les Allées Maintenon, un alignement hétérogène découpé en 8 sections végétales (du Nord au Sud)



Côté droit des Allées Maintenon

Section 1 : début au chemin d'accès de la première ferme

| Composition | | Constats de terrain |
|----------------------------|---------------------------|---|
| haute-tige | <i>Fraxinus excelsior</i> | <ul style="list-style-type: none"> ▫ une bande boisée large ▫ une très forte densité de hautes-tiges ▫ quelques très gros sujets ▫ quelques chênes et tilleuls dépérissants ▫ beaucoup de bois mort sur les vieux arbres |
| | <i>Fagus sylvatica</i> | |
| | <i>Quercus robur</i> | |
| | <i>Prunus avium</i> | |
| | <i>Tilia spp.</i> | |
| bourrage | <i>Corylus avellana</i> | <ul style="list-style-type: none"> ▫ une importante régénération de hêtres ▫ anciennement taillée, la strate arbustive n'a pas été entretenue depuis de nombreuses années ▫ un sous bois très ombragé, dense et diversifié ▫ un renouvellement en place et une pyramide des âges intéressante |
| | <i>Ilex</i> | |
| | <i>Crataegus</i> | |
| | <i>Mespilus</i> | |
| | <i>Cornus</i> | |
| | <i>Prunus</i> | |
| | <i>Euonymus</i> | |
| <i>Prunus laurocerasus</i> | | |
| régénération | <i>Tilia spp. (cépée)</i> | <p>Possibilités de gestion</p> <p>Court terme</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ la taille du bois mort ▫ la suppression des arbres dépérissants, morts et dangereux <p>Long terme</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ la possibilité de rabattre les essences de bourrage afin de dégager des panoramas ▫ une sélection des hautes-tiges de renouvellement |
| | <i>Fagus sylvatica</i> | |
| | <i>Quercus robur</i> | |
| | <i>Fraxinus excelsior</i> | |
| | <i>Acer platanoïdes</i> | |

Section 2 : du chemin d'accès à la ferme à la route suivante

| Composition | | Constats de terrain |
|--------------|---------------------------|--|
| haute-tige | <i>Fraxinus excelsior</i> | <ul style="list-style-type: none"> ▫ une bande boisée plus étroite que la section 1 ▫ une forte densité de hautes-tiges (surtout du hêtre) ▫ quelques très gros sujets ▫ plusieurs arbres morts (chênes et châtaignier) ▫ des chênes dépérissants ▫ du bois mort sur les vieux arbres |
| | <i>Fagus sylvatica</i> | |
| | <i>Quercus robur</i> | |
| | <i>Acer campestre</i> | |
| | <i>Castanea sativa</i> | |
| | <i>Acer platanoïdes</i> | |
| bourrage | <i>Corylus avellana</i> | <ul style="list-style-type: none"> ▫ un sous bois plus lumineux : moins de houx et plus de noisetiers. ▫ une strate arbustive anciennement taillée ▫ un bourrage moyennement dense |
| | <i>Ilex</i> | |
| | <i>Crataegus</i> | |
| | <i>Fagus sylvatica</i> | |
| | <i>Acer campestre</i> | |
| régénération | <i>Castanea sativa</i> | <p>Possibilités de gestion</p> <p>Court terme</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ la taille du bois mort ▫ la suppression des arbres dépérissants, morts et dangereux <p>Long terme</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ la taille régulière des essences de bourrage (haie vive taillée) afin de dégager le panorama ▫ une sélection des hautes-tiges de renouvellement |
| | <i>Sorbus aucuparia</i> | |
| | <i>Fagus sylvatica</i> | |
| | <i>Acer platanoïdes</i> | |
| | <i>Fraxinus excelsior</i> | |
| | <i>Acer platanoïdes</i> | |

Section 3 : de la route jusqu'à la clairière (réseaux aériens)

| Composition | | Constats de terrain |
|---------------------|----------------------------|---|
| haute-tige | <i>Fraxinus excelsior</i> | <ul style="list-style-type: none"> ▫ une bande boisée très clairsemée et très altérée ▫ une faible densité de hautes-tiges ▫ la dominance du frêne (régénération) ▫ l'échec de la plantation de jeunes hêtres, dû peut-être à un manque d'entretien, une trop forte luminosité ? |
| | <i>Platanus acerifolia</i> | |
| | <i>Quercus robur</i> | |
| | <i>Tilia spp.</i> | |
| bourrage | <i>Corylus avellana</i> | <ul style="list-style-type: none"> ▫ une haie basse très régulièrement taillée ▫ l'envahissement par les ronces |
| | <i>Ulmus</i> | |
| | <i>Crataegus</i> | Possibilités de gestion Court terme <ul style="list-style-type: none"> ▫ un programme de replantation (haie basse diversifiée et hautes-tiges) ; le choix d'essences de lumière Long terme <ul style="list-style-type: none"> ▫ l'entretien de la haie basse taillée ▫ l'entretien et la taille de formation des hautes-tiges |
| | <i>Sambucus</i> | |
| | <i>Cornus</i> | |
| | <i>Rubus (ronce)</i> | |
| | | |
| régénération | <i>Fagus sylvatica</i> | |
| | <i>Fraxinus excelsior</i> | |
| | <i>Acer platanoïdes</i> | |
| | | |

Section 4 : de la clairière à la fin des allées

| Composition | | Constats de terrain |
|---------------------|----------------------------|--|
| haute-tige | <i>Fraxinus excelsior</i> | <ul style="list-style-type: none"> ▫ une bande boisée étroite ▫ une assez forte densité de hautes-tiges ▫ quelques gros sujets (chênes) ▫ un dépérissement de châtaigniers et de chênes ▫ anciennement taillée, la strate arbustive n'a pas été entretenue récemment ▫ une régénération acceptable ▫ un envahissement prévisible d'arbustes ornementaux : troène et p. laurocerasus (en provenance des jardins) |
| | <i>Fagus sylvatica</i> | |
| | <i>Quercus robur</i> | |
| | <i>Prunus avium</i> | |
| | <i>Castanea sativa</i> | |
| | <i>Tilia spp.</i> | |
| bourrage | <i>Corylus avellana</i> | Possibilités de gestion Court terme <ul style="list-style-type: none"> ▫ la taille du bois mort ▫ la suppression des arbres dépérissants, morts et dangereux ▫ la suppression des arbustes d'ornement Long terme <ul style="list-style-type: none"> ▫ la possibilité de reprendre un régime de taille courte sur les essences de bourrage ▫ la sélection et l'entretien des hautes-tiges de renouvellement |
| | <i>Ilex</i> | |
| | <i>Crataegus</i> | |
| | <i>Acer campestre</i> | |
| | <i>Cornus</i> | |
| | <i>Prunus</i> | |
| | <i>Euonymus</i> | |
| | <i>Prunus laurocerasus</i> | |
| | <i>Ligustrum</i> | |
| <i>Tilia spp.</i> | | |
| régénération | <i>Fagus sylvatica</i> | |
| | <i>Tilia</i> | |
| | <i>Fraxinus excelsior</i> | |
| | <i>Acer platanoïdes</i> | |

Côté gauche des Allées Maintenon

Section 5 : de la fin des allées à la clairière (réseaux aériens)

| Composition | | Constats de terrain |
|---------------------|---------------------------|---|
| haute-tige | <i>Fraxinus excelsior</i> | <ul style="list-style-type: none"> ▫ une bande boisée hétérogène (nombreuses trouées irrégulières) ▫ quelques gros sujets ▫ l'absence de strate arbustive (entretien régulier) ▫ une faible régénération ▫ un châtaignier dépérissant |
| | <i>Fagus sylvatica</i> | |
| | <i>Quercus robur</i> | |
| | <i>Prunus avium</i> | |
| | <i>Castanea sativa</i> | |
| | <i>Quercus rubra</i> | |
| | <i>Acer platanoïdes</i> | |
| | <i>Tilia spp.</i> | |
| bourrage | <i>absent</i> | <p>Possibilités de gestion</p> <p>Court terme</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ la suppression des arbres dépérissants ou dangereux ▫ la plantation d'arbres de haut jet dans les trouées (essences de lumière) ▫ la reconstitution de la strate arbustive (haie panachée taillée). ▫ la plantation de hêtres en sous-étage. <p>Long terme</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ la taille du bourrage ▫ la sélection et entretien des essences de haut-jet. |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| régénération | <i>Fraxinus excelsior</i> | |
| | <i>Prunus avium</i> | |
| | | |

Section 6 : face section 3

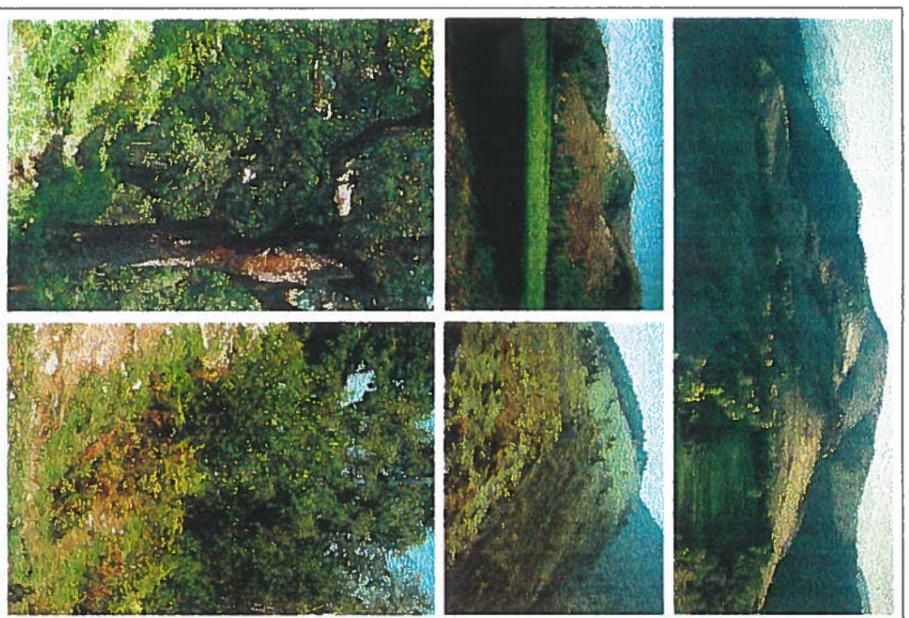
| Composition | | Constats de terrain |
|---------------------|---------------------------|--|
| haute-tige | <i>Fraxinus excelsior</i> | <ul style="list-style-type: none"> ▫ une densité moyenne d'essences de haut jet ▫ une forte densité de jeunes frênes (régénération naturelle) |
| | <i>Fagus sylvatica</i> | |
| bourrage | <i>Corylus avellana</i> | <ul style="list-style-type: none"> ▫ une section beaucoup plus juvénile et peu diversifiée ▫ unbourrage dense, anciennement taillé <p>Possibilités de gestion</p> <p>Court terme</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ l'éclaircissement des zones envahies par le frêne (sélectionner des plus belles tiges) ▫ la sélection des hautes-tiges de renouvellement (autre que le frêne) ▫ la plantation de jeunes hêtres en sous-étage. <p>Long terme</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ l'entretien et sélection des arbres de haut-jet ▫ la taille régulière de la strate arbustive si le panorama mérite d'être dégagé. |
| | <i>Ilex</i> | |
| | <i>Cornus</i> | |
| | <i>Tilia spp. (cépée)</i> | |
| | <i>Euonymus</i> | |
| | <i>Acer campestre</i> | |
| | <i>Sambucus</i> | |
| | | |
| | | |
| régénération | <i>Tilia spp</i> | |
| | <i>Prunus avium</i> | |
| | <i>Fraxinus excelsior</i> | |
| | <i>Castanea sativa</i> | |

Section 7 : face section 2

| Composition | | Constats de terrain |
|---------------------------|---------------------------|--|
| haute-tige | <i>Fraxinus excelsior</i> | <ul style="list-style-type: none"> ▫ l'envahissement par les frênes (jeunes arbres) ▫ une faible densité de hautes-tiges ▫ une strate arbustive anciennement taillée ▫ un dépérissement des vieux châtaigniers ▫ peu de vieux sujets |
| | <i>Fagus sylvatica</i> | |
| | <i>Castanea sativa</i> | |
| | <i>Prunus avium</i> | |
| | <i>Acer platanoïdes</i> | |
| | <i>Tilia spp.</i> | |
| bourrage | <i>Corylus avellana</i> | <p>Possibilités de gestion</p> <p>Court terme</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ la taille du bois mort ▫ la suppression des arbres dépérissants, morts et dangereux ▫ l'éclaircissement des zones envahies par le frêne (sélectionner les plus belles tiges) ▫ favoriser la régénération naturelle diversifiée et la plantation d'essences de lumière ▫ la plantation de jeunes hêtres en sous-étage. <p>Long terme</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ la taille régulière de la strate arbustive si le panorama mérite d'être dégagé. ▫ l'entretien et la sélection des hautes-tiges de renouvellement |
| | <i>Ilex</i> | |
| | <i>Crataegus</i> | |
| | <i>Acer campestre</i> | |
| | <i>Cornus</i> | |
| | <i>Ligustrum</i> | |
| | <i>Euonymus</i> | |
| | <i>Sambucus</i> | |
| <i>Tilia spp. (cépée)</i> | | |
| régénération | <i>Tilia spp.</i> | |
| | <i>Acer platanoïdes</i> | |
| | <i>Fraxinus excelsior</i> | |

Section 8 : face section 1

| Composition | | Constats de terrain |
|---------------------|----------------------------|---|
| haute-tige | <i>Fraxinus excelsior</i> | <ul style="list-style-type: none"> ▫ plusieurs arbres morts sur pied ▫ une très forte densité de hautes-tiges ▫ quelques très gros sujets ▫ un bourrage abondant, de qualité, diversifié et non taillé. ▫ une bande boisée large ▫ beaucoup de bois mort sur les vieux arbres ▫ un renouvellement en place ▫ une pyramide des âges intéressante |
| | <i>Fagus sylvatica</i> | |
| | <i>Quercus robur</i> | |
| | <i>Prunus avium</i> | |
| | <i>Platanus acerifolia</i> | |
| | <i>Tilia spp.</i> | |
| bourrage | <i>Corylus avellana</i> | <p>Possibilités de gestion</p> <p>Court terme</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ la taille du bois mort ▫ la suppression des arbres dépérissants, morts et dangereux <p>Long terme</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ la possibilité de rabattre les essences de bourrage afin de dégager le panorama ▫ l'éclaircie et la sélection de quelques hautes-tiges de renouvellement (Fagus) |
| | <i>Ilex</i> | |
| | <i>Crataegus</i> | |
| | <i>Mespilus</i> | |
| | <i>Sambucus</i> | |
| | <i>Ulmus</i> | |
| | <i>Acer campestre</i> | |
| | <i>Tilia spp. (cépée)</i> | |
| | | |
| régénération | <i>Fagus sylvatica</i> | |
| | <i>Tilia spp.</i> | |
| | <i>Fraxinus excelsior</i> | |
| | <i>Prunus avium</i> | |
| | <i>Castanea sativa</i> | |
| | | |
| | <i>Acer platanoïdes</i> | |

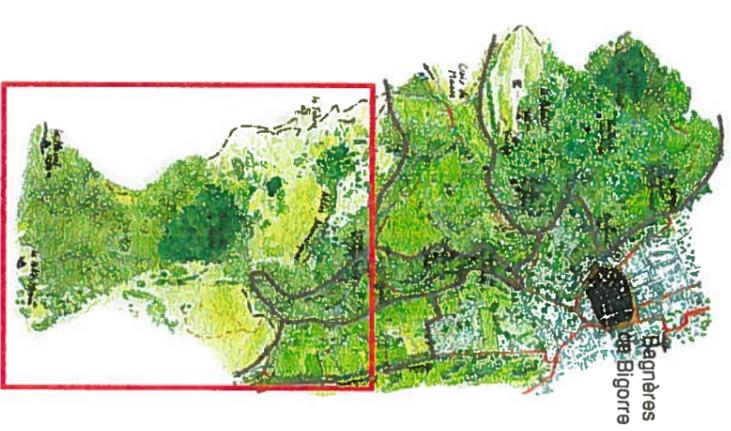


SITES ET LIEUX PAYSAGERS

- Un versant calcaire occupé par les troupeaux, dont la composition végétale est autant liée à la nature du sol qu'aux pratiques d'entretien par le feu
- Le Monné, point culminant du site classé, émergeant à peine de la hêtraie et des boisements de conifères
- Le Tucou, un éperon rocheux fissuré, couvert de plantes de garrigues offrant un magnifique panorama à 360°
- Les Allées Dramatiques, un vieil alignement relique de hêtres, chênes et quelques châtaigniers, à la structure discontinue.
- Des espaces pastoraux soumis à des logiques d'utilisation anciennes (pâturage d'estive et pratiques du feu pastoral, entretien et plantation, promenade thermique) et récentes (randonnée,...).



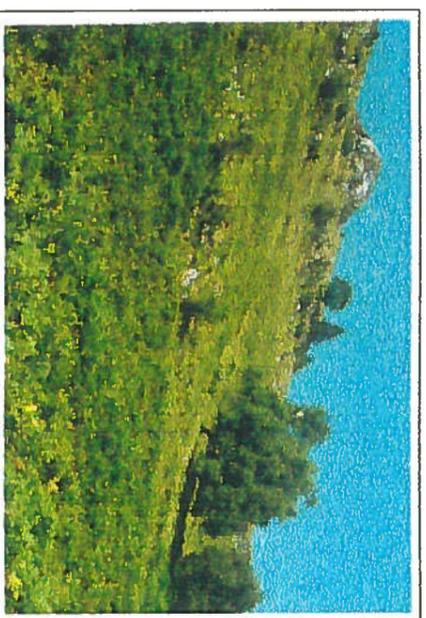
La montagne pastorale, Tucou et Monné



- 1 - Depuis la Vierge du Bédât, vue sur les sommets du Monné et du Tucou et la silhouette des Allées Dramatiques à l'arrière plan.
- 2 - Le versant pastoral en voie d'enrichissement par les landes et les ligneux.
- 3 - Sur la crête qui mène du Tucou au Monné, la végétation de garrigues, typique du calcaire karstifié.
- 4 et 5 - Le haut des Lacets des Allées Dramatiques : un milieu ouvert rapidement colonisé par les bouleaux ou de vieux chênes subsistent encore.
- 6 - Le tapis de landes à fougères couvrant la cuvette argileuse au pied du Tucou.

| | |
|---|---|
| 1 | |
| 2 | 3 |
| 4 | 5 |

| |
|---|
| 6 |
|---|



DES ENJEUX DE SAUVEGARDE, D'ENTRETIEN, DE VALORISATION ET D'AMÉNAGEMENT

- Le maintien d'un cheptel suffisant et la maîtrise des pratiques d'écobuage (organisation, sécurité)
- Le reconstitution de la structure de l'alignement des Allées Dramatiques (Ch. de Garos)
- La protection contre le feu des boisements et leur gestion
- L'information du public aux abords des espaces agricoles et pastoraux

AXES STRATÉGIQUES

Préciser les conditions et modalités du maintien de l'activité agro-pastorale :

- Etudier les possibilités de reprise et d'installation (travail d'enquête) pour anticiper le devenir des exploitations.
- Evaluer les conditions de valorisation des productions sur le marché local

Entretien des espaces pastoraux

- Préciser les modes de gestion des espaces pastoraux, les pratiques du feu par la constitution d'une commission locale d'écobuage
- Concevoir des outils d'observation et de suivi des paysages pastoraux (relevés botaniques, croquis paysager,...)

Définir la stratégie de gestion à suivre pour l'alignement des Allées Dramatiques (Chemin de Garos) :

- Préciser les projets d'entretien et de replantation de l'alignement, de protection contre le feu et envisager la plantation d'essences adaptées dans la pépinière du Chemin de Garos *
- Mener des actions de débroussaillage sur le haut des lacets des Allées Dramatiques et pratiquer des éclaircies pour entretenir et dégager des points de vue sur le vallon, la ville,...

La montagne pastorale, Tucou et Monné

Les paysages pastoraux, constituent une **association harmonieuse des végétations montagnardes** : les formations herbacées de pelouses, la végétation de landes arbustives et landes boisées, la hêtraie montagnarde et les boisements de conifères (sapinière du Bois de la Héche) .

Partie haute du site offrant des vues dégagées sur tout le secteur, ces estives s'étendent sur le versant calcaire (orienté Nord-Est), depuis la limite forestière basse jusqu'à la crête joignant le Col de la Croix de Manse aux éperons rocheux du Tucou et du Monné.

• Les Allées Dramatiques

Sur ses flancs, serpentent les **Allées Dramatiques**, vieil alignement remarquable autrefois très emprunté. Cette promenade thermale réputée, dans le prolongement montagnard de celles du Vallon et des Allées Maintenon, commence au-dessus des anciens thermes avec ses 14 lacets, puis au milieu d'un paysage de landes rejoint la Croix de Manse en passant par la Pépinière (futaie mixte de feuillus et de résineux).

Il s'agit d'un alignement « **relique** » constitué principalement de Châtaigniers (*Castanea sativa*) de Hêtres (*Fagus sylvatica*) et de Chênes (*Quercus robur*). Ces arbres sont tous très âgés. La structure de l'alignement est discontinue. Par ailleurs, la présence de nombreuses souches atteste de récentes mortalités. Des traces importantes de brûlages répétés sont nettement visibles au pied des arbres.

Les hêtres :

- Globalement leur état sanitaire est acceptable (ils semblent mieux se comporter que les chênes ou les châtaigniers).
- Leur port étalé et leur frondaison basse permet d'envisager qu'ils ont toujours été en milieu ouvert. Certains d'entre-eux ont des frondaisons exceptionnelles qui mériteraient une mise en valeur (taille de nettoyage).
- Les caractéristiques architecturales des houppiers sont identiques sur tous les arbres : ils ont une structure bi-tronc, signe probable d'un très ancien étêtage.
- N'ayant jamais été entretenus ils sont porteurs de gros bois mort.

Les châtaigniers :

- La présence de très nombreuses souches d'arbres récemment abattus.
- Les châtaigniers restants se trouvent dans un mauvais état sanitaire. Les dépérissements constatés ne semblent pas avoir une origine parasitaire (à confirmer auprès du réseau DSF/ONF) ; ils présentent par contre tous d'abondantes traces de brûlage à leur pied.

Les chênes :

- Ils se trouvent globalement en assez mauvais état sanitaire. Certains sont franchement dépérissants et sont porteurs de gros bois mort. Contrairement aux hêtres, leur croissance est stabilisée.

- Ils souffrent probablement de conditions stationnelles défavorables (dépérissement du chêne suite aux sécheresses successives de ces dernières années) mais également du brûlage de leur collet. Ces phénomènes de dépérissement sont particulièrement accentués sur les vieux arbres.
- Certains sujets ont souffert de la concurrence des hêtres voisins qui ont un développement très importants ; ces derniers sont probablement mieux adaptés au site.
- Globalement leur espérance de maintien est limitée.
- Certains chênes situés dans la partie basse des Allées Dramatiques se trouvent en meilleur état sanitaire.

Face à ce constat, il s'agira de préciser avec les services de l'ONF la stratégie à suivre afin de requalifier l'alignement des Allées Dramatiques et d'en reconstituer la structure. A ce titre, il est déjà possible d'annoncer certaines priorités comme l'abattage de certains sujets dépérissants ou dangereux, la mise en valeur de certains vieux arbres, la protection contre le feu, le choix d'essences adaptées pour la phase de replantation.

♦ **L'évolution de la végétation ...**

Sur la partie supérieure du versant, la forêt naturelle à base de hêtres s'est développée dans de bonnes conditions climatiques vers le bas et jusqu'aux sommets. Plus bas, le Bois de la Hêche, une jeune futaie résineuse dense (soumis au régime forestier de l'ONF) est vouée à la production.

Dans la zone pastorale, **la végétation est autant liée à la nature du sol** (exposition, substrat, pente,...) **qu'aux pratiques pastorales** (rotation des troupeaux, pratique du feu).

Sur les roches calcaires fissurées de la crête du Tucou se trouvent les pelouses. Dans les cavités assez larges et assez profondes, l'humidité et l'ombre ont facilité l'installation des mousses et des fougères et l'humus, celle des graminées jaunes, comme le Brachypode ou des calcicoles telles que le Millepertuis nummulaire, la Germandrée des Pyrénées ou encore l'Hépathique trilobée. C'est dans ces trous que s'installent la Bruyère vagabonde et des arbustes tels que le Genevrier, le Buis, le Noisetier, le Bouleau, ... (d'après indications et relevés de P.MAYOUX).

Les formations de landes arbustives occupent le reste du versant non forestier : les landes à fougères couvrent les replats et cuvettes argileuses (Est du Tucou, bas du Bois de la Hêche,...), les landes à ajoncs sur les pentes, de part et d'autre du Chemin de Garos, ...

La tendance générale est à la recolonisation forestière de ces paysages.

♦ **... sous la dépendance du mode de gestion pastoral**

Suite à une trop faible charge pastorale, le potentiel fourrager diminue et la flore s'appauvrit. Les pelouses se réduisent, les landes gagnent rapidement, colonisant les lisières et les milieux ouverts (cas du bouleau sur la partie haute des lacets des Allées Dramatiques).

Cette évolution n'est pas sans conséquence sur le plan paysager, les principales altérations sont **la perte de lisibilité** (disparition de certains points de repères, confusion visuelle) **et d'harmonie** par l'uniformisation des textures, des formes et des couleurs, ... annulant certains effets de rythme, de clairière, ...

Les espaces pastoraux sont d'anciens parcours communaux qui ont fait l'objet d'interventions répétées de la part des éleveurs. Ils sont gérés par le Groupement Pastoral de Bagnères-Beudéan (62 adhérents), créé en 1982. Sur ce périmètre, le cheptel comprend environ 200 vaches et 300 moutons, un cheptel dont la tendance est plutôt en diminution sur le secteur. Sur les 400 ha recensés sur les **trois Unités Pastorales** (Bédat/Mont Alibet, Heche/Tucou, Buala), la moitié de la surface se situent dans les limites du site classé. Selon les éleveurs, les meilleurs pacages se situent à la Hèche alors qu'en dessous des Allées Dramatiques, les pentes sont peu pacagées et peu brûlées, signe d'une qualité d'herbage moyenne.

En raison de leur altitude assez basse, ces estives sont dépourvues de toute grange ou cabane de berger. Les éleveurs n'ont pas aménagé de parc ; ils montent à tour de rôle pour distribuer le sel et veiller à l'état sanitaire des bêtes, laissant les troupeaux dans l'estive sans beaucoup de surveillance. Pourtant aujourd'hui, les éleveurs se posent la **question des conditions d'installation d'un parc de contention sur ces espaces, désormais dans le site classé.**

Aujourd'hui, **l'écobuage reste une pratique nécessaire et incontournable pour préserver les ressources fourragères et la fermeture des milieux et des paysages**. Elle consiste en des brûlis réguliers pour éliminer les plantes de la lande (Fougères, Bruyères, Ajoncs, Génévriers) qui « bloquent » la série au stade pelouse-lande et facilite les graminées pâturées par les moutons.

Le débroussaillage et l'entretien des pâturages par le feu pastoral, en Bigorre comme sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne, sont des pratiques ancestrales. Autrefois maîtrisé, *l'usage du feu pose aujourd'hui des problèmes croissants en raison de l'enrichissement de certains pâturages et de la multiplication des enjeux non pastoraux.*

Des travaux sur ces pratiques sont menés depuis plusieurs années (J.P Métaillé / CNRS) :

« Un des intérêts majeurs de ces recherches résident dans la mise en place de commissions d'écobuage et de cartographies de gestion du feu pastoral. Ces dernières permettent de révéler les problèmes d'aménagement de l'espace en montagne : contraintes liées à l'enrichissement, entretien du milieu à des fins pastorales ou paysagères, choix touristiques, écologiques ou forestiers. »

Hormis l'usage pastoral, ces espaces montagnards sont le **cadre de traditionnelles promenades et randonnées** (pédestre, VTT). Autrefois, il existait deux auberges, celle du Monné (brûlée en 1914) et celle du bout des Allées Dramatiques « Chez Lézin », disparue vers 1950. Si la fréquentation touristique ne pose pas de problèmes majeurs gênant l'activité pastorale, une démarche d'information et de signalétique est peut-être à envisager pour **rappeler aux touristes les usages à respecter** sur ces espaces (fermeture des barrières, déchets, camping, feux,...).

Dans ces conditions, **les priorités d'actions** pour accompagner les éleveurs et améliorer leurs conditions de travail dans la gestion des estives, pourraient s'organiser autour de :

- **la préservation des potentialités de l'estive** (ressource fourragère, état sanitaire et sécurité du troupeau, ...) dans un climat de solidarité entre éleveurs et d'aide de la collectivité,
- **l'amélioration des pratiques du feu pastoral** par la création d'une Commission locale d'écobuage,
- **la lutte contre l'embroussaillage**, pour la conservation de la diversité paysagère et le maintien de l'accessibilité de la montagne,
- **la mise en place d'une signalétique d'information et de comportement**, pour limiter les éventuels conflits qui peuvent survenir entre éleveurs et promeneurs.

SITES ET LIEUX PAYSAGERS



- La Forêt du Bédat, un mélange d'essences variées, offrant en automne une riche palette de nuances colorées.

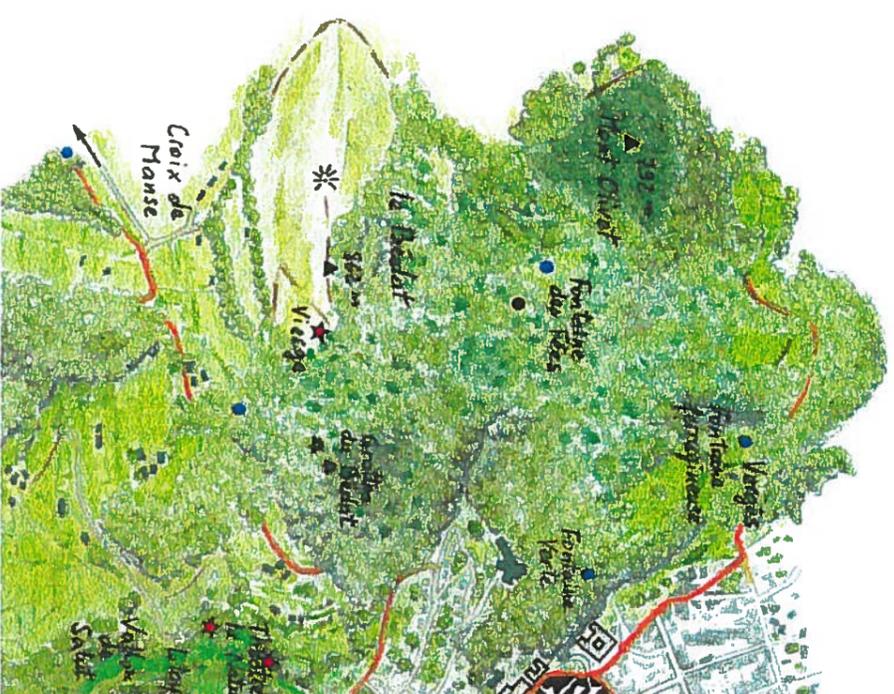
- De nombreux chemins et sentiers, larges ou étroits, rectilignes ou sinueux, pénètrent le massif boisé et ouvrent des itinéraires de découverte très appréciés.

- Le revers Ouest du Bédat, un paysage de pelouses en phase de colonisation par les landes à ajoncs.

- Un ensemble de fontaines aménagées, parsement l'ensemble boisé (Fontaine Verte, Fontaine des Fées, Fontaine Ferrugineuse).

- Un important réseau de cavités souterraines, ancien refuge et habitat protohistorique pour certaines d'entre elles.

- Sur le chemin de crêtes du Bédat,... la table d'orientation et la Vierge du Bédat, de magnifiques belvédères sur la ville, le site et les Pyrénées.



Le massif boisé, Bédat et Montolivet



1 - Le revers Ouest du Bédat, pastoral d'un côté et forestier de l'autre

2 - La futaie du Mont Oliver, et ses essences de haute-tige

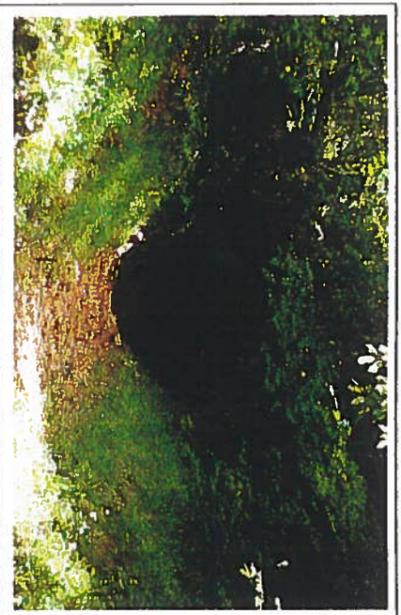
3 et 5 - Les nombreux chemins de découverte de la forêt, ombragés ou éclairés, des ambiances charismatiques

4 - En bord de chemin, l'épigraphie près de la Fontaine Verte

6 - La Grotte du Bédat, un site archéologique à préserver

| | |
|---|---|
| 1 | |
| 2 | 3 |
| 4 | 5 |

| | |
|---|--|
| 6 | |
|---|--|



DES ENJEUX DE SAUVEGARDE, D'ENTRETIEN, DE VALORISATION ET D'AMÉNAGEMENT

- La valorisation de la forêt à vocation d'accueil du public et du patrimoine forestier
- La conservation et la protection du patrimoine archéologique des grottes du Bédat
- L'aménagement de cheminements et l'entretien des voies de circulation

AXES STRATÉGIQUES

Accompagner la gestion intégrée du patrimoine du Bédat

- Créer un arborétum sur le haut du Bédat, un nouvel itinéraire de découverte, des Thermes à la Fontaine Ferrugineuse*
- Traitement des chablis en futaie jardinée, renouvellement des peuplements anciens, gestion des lisières, conservation du « caractère mosaïque des peuplements tant en âge qu'en essence »*
- Nettoyer et mettre en valeur le petit patrimoine et les abords de la table d'orientation de la Fontaine des Fées

Valoriser la forêt à vocation d'accueil du public (* Plan d'Aménagement Forestier /ONF)

- Entretien des axes de circulation et les chemins forestiers
- Entretenir les installations existantes (balisage, aire de repos et de pique-nique...)*
- Pratiquer un éclairage de sécurité, voire l'abattage des arbres dangereux au bord des chemins *
- Etudier les différents moyens techniques d'évacuation des bois (chablis, bois morts)
- Prévoir les possibilités d'animation (interprétation, visites guidées,...)
- Envisager une réfection de la route du Col de la Croix de Manse et prévoir des aménagements ponctuels de sécurité
- Dégager un cheminement piéton entre les lacets des Thermes et la sortie de la MGEN
- Restaurer le chemin doublant la route du Col de la Croix de Manse

Adopter une gestion particulière des abords des grottes du Bédat (sécurité, information, réglementation)

- Limiter les dégradations et fouilles clandestines sur les cavités
- Conserver et protéger les ressources archéologiques

Le massif boisé, Bédât et Montolivet

Le Bédât se présente tout d'abord comme une masse forestière étendue aux abords de la ville (de 570 à 862 m d'altitude). La quasi totalité de la forêt est exposée NE, alors que sur l'autre versant, voué à l'activité pastorale, on observe une végétation basse de pelouses et de landes atlantiques.

Rappelons pour mémoire les principales séries végétales qu'on rencontre sur le secteur :

- la série du Hêtre, au stade forestier ou lande à Ajonc Nain, Bruyère et Fougère Aigle, ... avec les pelouses sèches à Brachypode, sur calcaires, Hélianthème, Thym serpolet, l'Origan,...
- la série du Chêne pédonculé, sur les stations chaudes, exposées au Sud, en mélange avec le Châtaignier dans les secteurs argileux, plus humides, ...
- la série mixte du Chêne pédonculé et Chêne Pubescent, avec le Buis, le Noisetier et le Genévrier, ...

Cette forêt est particulièrement composite ; au delà des essences locales, de nombreux reboisements ont été effectués : Epicéa, Pin Sylvestre, conifères importés tels que le Sapin de Vancouver, le Pin du Mexique, Pin Laricio ou encore des feuillus comme le Chêne rouge d'Amérique,...

D'une manière générale, on assiste à un enrésinement progressif des feuillus, car ceux-ci poussent beaucoup moins vite que les Epicéa par exemple.

♦ Un mode de gestion particulier

Cette partie de la forêt appelée « Canton du Bédât » s'étend sur 76 ha et a la particularité d'être soumise à une forte fréquentation touristique. C'est pourquoi dès les années 70, ce canton a fait l'objet d'un aménagement particulier axé sur :

- *l'amélioration paysagère par reboisement en diverses essences*
- *l'amélioration de l'accueil du public par création de sentiers, parking, aire de repos et de pique-nique, balisages,...*

Dans le cadre de l'intervention du CPIE en matière d'animation, la forêt a fait l'objet d'un travail d'inventaire et de repérages dont nous rappelons ici quelques éléments :

Ce massif n'a ni un rôle de production, ni un rôle de protection, il s'en déduit une gestion particulière pratiquée par l'ONF dont la vocation première est l'accueil du public, et dans une moindre mesure, son exploitation.

Le massif est traité en futaie irrégulière par parquets, ceci permet de conserver le caractère mosaïque des peuplements tant en âge qu'en essence, tout en assurant le renouvellement minimum indispensable des peuplements surannés. Les coupes ont pour but l'élimination des arbres malades, dépérissants ou trop âgés.

L'objectif à long terme est d'obtenir une forêt comportant 3/4 de feuillus et le restant de résineux (sapin pectiné, épicea commun, pins divers, autres résineux).

Actuellement, la Forêt est gérée par arrêté ministériel du 08/01/91 dans un **Plan d'Aménagement Forestier (1989-2008)**. Le régime de vocation d'accueil du public comprend : au niveau législatif, la surveillance de la forêt et la coupe, et au niveau contractuel, les projets soumis à l'accord de la commune de Bagnères.

La proximité de la ville et d'établissements thermaux amènent un nombre important de Bagnèrais et de curistes à emprunter les chemins du massif qui offrent une grande variété de promenades et de randonnées, de difficultés et de distances variables.

Ces **chemins et sentiers** qui parcourent le Bédât, pour la plupart déjà tracés au XIX^{ème} siècle comme le Chemin Michon (1860) ou le Chemin Buisson (1888),...sont à la base de la découverte de ce massif. Localement (Guide du CPIE), le Bédât est décrit comme *un lieu rempli de mystères et de richesses*.

La fréquentation touristique y est essentiellement concentrée en été et en automne, et dépend en grande partie de l'état des chemins. Comme dans toute forêt, la vie biologique génère différentes étapes de transformation des végétaux, de la croissance à la production d'humus, de bois mort,... et demande un entretien régulier pour garantir la praticabilité des chemins.

Cette forêt se prête bien à la création d'un arborétum (projet de l'ONF), même si l'idée d'un jardin botanique au Bédât n'est pas nouvelle. Déjà, en 1889, M. Dumoret, Président de la Société Ramond, faisait état d'un projet de « *jardin botanique de toutes nos Pyrénées* » autour de la Fontaine des Fées.

Le chemin piéton dit "Chemin du Bédât" est actuellement en désuétude, ni signalé ni entretenu. Sa partie inférieure, depuis les lacets des Thermes est fréquentée par les promeneurs et reçoit aussi le trafic du retour de la MGEN, non négligeable ; il n'y a pas d'espace consacré aux piétons.

Sur les routes du col de Montaliouet (Ball Trap) et de la Fontaine des Fées, les circulations automobiles et piétonnes sont peu importantes pour être un problème réel pour les promeneurs.

Le Chemin de la Croix de Manse voit cependant une certaine gêne pour les promeneurs du fait des automobilistes. Au Col de la Croix de Manse, le stationnement en surlargeur est parfois saturé et le demi-tour devient difficile (peu de véhicules vont vers les Portes de Fer ou le vallon de Sarraméa).

Les opérations effectuées et prévues par l'O.N.F. (Mise en valeur Touristique et paysagère du Canton du Bédât) font état de différentes interventions notamment en matière d'entretien des installations existantes (balisage, aire de repos et de pique-nique...), et d'égagement de sécurité, voire abattage d'arbres dangereux au bord des chemins.

Le réseau de chemins constitue le lien entre les différents éléments patrimoniaux du Bédât : les grottes, les édifices architecturaux et autres constructions diverses,...

• **Les cavités souterraines**

La forêt du Bédât s'est constituée sur du calcaire très fissuré dans lequel s'est développé un important réseau souterrain. Plusieurs de ces cavités et gouffres (Gouffre de Mauhourat ou d'Abdala) ont fait l'objet de nombreuses explorations et fouilles de la part de naturalistes, paléontologues et spéléologues depuis la moitié du XIX^{ème} siècle.

La plus connue est la Grotte du Bédât, juste au-dessus du chemin des grottes, facilement accessible par ses deux entrées sur le flanc Sud-Est du Bédât. D'autres petites entrées *complètent la série d'ouvertures qui ont*

dû être utilisées comme refuge et habitat depuis la période protohistorique. Les vestiges retrouvés (...) laissent supposer, (...) que la grotte a été occupée depuis l'Age de Fer jusqu'au Moyen Age, (...) *.

Si l'accès à la Grotte se fait aisément depuis le chemin, il n'en demeure pas moins que l'entrée au regard des conditions de sécurité et de protection du patrimoine archéologique nécessite un entretien particulier (détachement de roches,...) et une information spécifique.

*La cavité à été inscrite à l'I.S.M.H (29.11.1937) mais cette protection juridique ne peut pas empêcher les dégradations et fouilles clandestines qui se succèdent depuis des années. D'après l'avis des spécialistes, la seule protection efficace consisterait en une clôture avec une grille solide, mais les dimensions exceptionnelles des deux entrées principales rendent cette possibilité très difficile *.*

Voir précisions dans * l'Inventaire archéologique des grottes et abris des Hautes-Pyrénées - Bilan sanitaire et actualisation documentaire, pratiqué par C.San JUAN du service archéologique de la DRAC Midi-Pyrénées.

AUX GROTTES

Les Grottes du Bédât sont en fait un réseau long de plus d'un km, d'une profondeur de 65 m et comprenant 3 ouvertures. Remodelées continuellement au cours des siècles, une quatrième ouverture aurait existé dans l'antiquité. Elles ont été découvertes au milieu du XIX^{ème} siècle par M. Vaussenat.

Vous remarquerez dans l'entrée principale, des aménagements qui datent de son exploitation touristique, intermittente de 1867 à 1900, interrompue pour des problèmes de sécurité. Elle fut cependant le théâtre de fêtes somptueuses et pittoresques en 1863 et 1864. On y donna des concerts dans les salles du fond: fanfare, orphéon, chant se mélaient... et comme le déclamaient M. Mortier, ténor au Casino : " La montagne est une harmonie où nous venons mêler nos voix !"

Bagnères au fil de l'eau et du temps, CPIE, 1991.

♦ **Les édifices architecturaux**

Sur les flancs du Bédât, l'**architecture thermale** est représentée par les vestiges de la Fontaine Ferugineuse. Cet édifice de 1818 sur plan en hémicycle avait une façade néo-classique, avec un fronton dorique dans lequel s'inscrivait un arc en plein cintre ; on le voit sur de nombreuses gravures. Sa démolition dans les années 1960 a laissé en place le mur semi circulaire et l'alcôve de la source ; celle-ci ne coule plus guère, et n'est pas entretenue ; les bancs en place n'attirent guère le touriste dans ce lieu humide et actuellement délabré.

D'autres **sources** ont été aménagées sur le flanc Ouest du Bédât : elles sont traitées légèrement, dans le registre thermal à la Fontaine Verte - simple plaque de marbre blanc - ou à la Fontaine des Fées - en maçonnerie façon rustique sous le couvert sombre - , dans le registre rural pour les abreuvoirs.

La statue de la **Vierge du Bédât** domine ce sommet, ou du moins l'extrémité de sa crête sommitale la plus visible de Bagnères. Elle fut érigée en 1860 ; elle est dressée sur les symboles des quatre évangélistes, au-dessus d'un socle tapissé d'ex voto, certains assez récents.

Au pied du Bédât, quelques villas à caractère thermal sont incluses dans le périmètre classé, prolongeant le caractère du quartier voisin. Peu nombreuses, elles ont des références très diverses,

éclectiques : maisons classiques 1900, maisons néo-régionales de type basque, maisons de style balnéaire 1900 avec usage des bois chantournés et charpentes ouvragées.

Quelques autres constructions relèvent sinon de l'architecture thermale, du moins d'une logique de loisir : le **chalet Delta de l'Auberge de la Fontaine des Fées**, qui remplace un autre établissement en bois, et la bâtisse du **Club de tir**, appentis volumineux en matériaux bruts (agglos, plaques d'amiante-ciment) qui devrait être sérieusement repris, dans la mesure où il dégrade la promenade du tour du Bédât près du col de Montaliouet.

Vers le sommet du Bédât, quelques **palomières** (petites cabanes de chasse à la palombe perchées en haut des arbres), semblant abandonnées, témoignent d'une activité de chasse passée. Leur restauration dans un but pédagogique pourrait s'envisager en s'assurant des conditions de sécurité.

Autres équipements, **les tables d'orientation** : celle du sommet du Bédât, permet de découvrir un très vaste panorama (on voit l'Aneto, les sommets du Luchonnais, le massif du Pic du Midi et toutes les vallées à proximité). Une autre table d'orientation existe, qui a perdu son rôle, mais pas toute signification : celle de la Fontaine des Fées, qui est aujourd'hui en pleine forêt ; elle ne fait plus voir le paysage, mais est une excellente illustration de la reconquête forestière.

Le Bédât se voit aussi doté de **sculptures et d'épigraphies**. Discrètement fondues dans la roche et le végétal, elles sont les empreintes artistiques et symboliques de l'homme sur la Nature. C'est sur une idée singulière d'un homme, M. Tessier, passionné de graphologie, *au cours d'une promenade, qu'il fut question de faire une mystification aux épigraphistes à venir (cité dans le courrier de la Société Ramond)*, et fit graver une roche, devenu célèbre à Bagnères.

Carte de reconnaissance paysagère du Site Classé du Vallon de Salut



échelle : 1/12 500

- ☼ Point de vue, panorama
- ★ Site et lieu de caractère
- Chemin, sentier
- Piste carrossable
- Route
- ▼ Pc
- ⤴ Affleurement rocheux
- ☉ Carrière
- Gouffre
- ⌒ Grotte
- Fontaine
- ⦿ Source
- ⋈ Ruisseau
- ⬢ Alignement arboré
- ⬢ Boisement de conifères
- ⬢ Boisement de feuillus
- ⬢ Landes et pelouses pastorales
- ⬢ Cultures
- ⬢ Prairie (fauche, pacage)

Légende

II - PROPOSITIONS DE GESTION

Les propositions font suite aux orientations déjà présentées dans la première partie de l'étude (Etude de reconnaissance). En ce sens, elles annoncent **les principes et orientations du projet de gestion** sur un périmètre comprenant le Vallon de Salut, les Allées Maintenon, les Allées Dramatiques et la Forêt du Bédât (sur certains aspects). Ce projet de gestion s'attache à évaluer les possibles et à préciser les principes d'intervention des services gestionnaires sur les différents thèmes retenus, à savoir :

Le patrimoine végétal (conditions d'entretien, de plantation et de renouvellement)

Les divers aménagements liés à la vie du site, dont :

- . le petit patrimoine (statuaire, fontaine, source),
- . la circulation et le stationnement (placette d'entrée, route de Salut, site des Anciens Thermes),
- . les équipements et infrastructures (lignes EDF, bâtiment des tennis).

Rappelons pour mémoire les principaux enjeux sur le Vallon de Salut :

La préservation des caractères paysagers, fondateurs et constitutifs du site,
La prise en compte des différents usages des lieux, leur évolution et la fréquentation,
L'entretien du patrimoine végétal, un parti paysager à déterminer pour la gestion future,
La réhabilitation du patrimoine architectural et la sauvegarde de la mémoire thermale,
L'organisation de la circulation et du stationnement.
L'information auprès des usagers et la signalétique,

Les objectifs d'intervention sont de nature à répondre :

- aux besoins plus ou moins urgents de gestion du patrimoine végétal, de mise en sécurité et de restauration du petit patrimoine,
- aux souhaits de gestion à plus long terme,
- aux projets d'installation du Conservatoire Botanique, du CPIE et du Muséum d'Histoire Naturelle ainsi qu'à leurs incidences sur le Vallon de Salut (assainissement, circulation et stationnement,...).

Ce projet de gestion se veut un ensemble cohérent et concret, lisible par le plus grand nombre, visualisé sur un plan commenté. Afin de conduire et d'accompagner les actions qui seront retenues dans le cahier de gestion il peut être utile de créer un comité de gestion regroupant les personnes ressources.

1 - Le patrimoine végétal

- Le ruisseau de Salut et ses abords**
- Le Théâtre de la Nature et ses alentours**
- Les grands alignements : Allées Maintenon et Allées Dramatiques**
- La forêt du Bédât**

♦ **Le ruisseau de Salut et ses abords**

Le ruisseau de Salut et ses abords constitue une des principales structures paysagères du vallon. Aussi, la gestion future du vallon sera fonction du parti paysager retenu le long du cours d'eau.

Rappelons pour mémoire les principaux caractères paysagers du Vallon de Salut, caractères avec lesquels il faut renouer :

- **des compositions essentiellement naturelles et pastorales avec une toile de fond thermale discrète mais forte** : la route, le rythme des arbres, le signal des bains de Salut,
- **une succession de micro-paysages**, entr'ouverts les uns sur les autres et transparents sur le ciel, partout semi-ouverts,
- **une composition exclusivement composée de courbes douces, très variées,**
- **un double rythme, l'un, régulier** des arbres bordant la route **et l'autre, irrégulier**, libre et souple des arbres et bosquets qui parsèment le vallon.

Dans ce sens, il nous semble important :

- **d'améliorer la lisibilité et la cohérence des plantations** :
 - . par le choix d'espèces locales (frênes, aulnes, érables, saules...) plutôt que des essences exogènes, absentes à l'origine de la création du Vallon de Salut, ce qui induit la suppression de certains d'entre eux (dont ceux annoncés ci-dessous) pour le maintien du caractère originel et fondateur du vallon.
 - . par le maintien d'un rythme d'espacement discontinu des plantations (en bord de cours d'eau, avec éventuellement l'aménagement de massifs arbustifs).

Interventions prioritaires :

- *les conifères situés en contrebas de la route de Salut, au niveau de la prairie humide qui descend vers le ruisseau (cf. 1 sur plan),*
 - *les grands thuyas, en bord du chemin, qui ferment la vue sur le Vallon de Constance (cf. 2 sur plan),*
 - *les plantations en bord du ruisseau (thuyas, cyprès de virginie,...), au niveau de la hêtraie avant le dernier pont (cf. 3 sur plan),*
 - *les plantations au pied du versant ouest, au bord du chemin et du ruisseau (cf. 4 sur plan),*
 - *les conifères qui encadrent la statue de la Bacchante à remplacer par un écrin de buis (cf. 5 sur plan),*
 - *le grand épicéa près du CPIE (cf. 6 sur plan),*
 - *le bosquet de conifères sur le talus au-dessus du plateau équestre (cf. 7 sur plan).*
- **de mieux connaître la composition floristique du Vallon** afin de respecter et de sauvegarder la richesse et la diversité des espèces, notamment sur les zones humides (inventaire botanique, cf. précisions dans proposition sur l' assainissement des Anciens Thermes).
 - **d'adopter des interventions différenciées en matière d'entretien de la végétation** ,selon les usages et biotopes rencontrés, en relation avec le C.B.P. : tontes, nettoyage sélectif, prairies à laisser monter à floraison,... tailles adaptées aux différents sujets, selon ce que l'on souhaite obtenir comme par exemple la taille du mail de platanes devant l'esplanade des Anciens Thermes.

- **d'enrichir les milieux et en particulier les bords du ruisseau en plantes spontanées à floraison intéressante** (iris jaune dans les parties humides, glaïeul commun dans les prairies sèches,...)
- **de préciser les moyens d'organisation et d'entretien** (C.B.P., S.E.V.E., Brigades Vertes) **et de développer les savoirs-faires** destinés à améliorer la prise en compte du patrimoine naturel et du caractère particulier du Vallon de Salut (un parc agreste à l'ambiance « champêtre et rustique » et non un espace vert).

♦ **Le Théâtre de la Nature et ses alentours**

Le Théâtre de la Nature, avec son sol nivelé en terrasses et la paroi rocheuse du porche de la grotte, **est un lieu original et reconnu d'animation culturelle**. Sur la pente raide boisée, au-dessus du front rocheux du Théâtre de la Nature, plusieurs arbres dépérissants et/ou dangereux ont été récemment abattus pour des raisons de sécurité (cf. travaux du S.E.V.E.). **Aussi, il est nécessaire de procéder à leur renouvellement par les techniques appropriées**, ce qui conduit à privilégier la régénération naturelle dans les sites peu fréquentés et pratiquer le cas échéant à des replantations en feuillus spontanés.

♦ **Les grands alignements : Allées Maintenon et Allées Dramatiques**

Les Allées Maintenon et les Allées Dramatiques, représentent une préoccupation de gestion de la part de la municipalité et des services de l'Etat. Il s'agit donc, au-delà des éléments déjà contenus dans la phase 1 de l'étude, de préciser la nature des problèmes, d'envisager des éléments de réponses sur le type de gestion à mettre en oeuvre ainsi que sur la programmation.

- **Les Allées Maintenon**

Certains secteurs de ces allées sont dégradés, d'un point de vue végétal (arbres dépérissants, maladies, bois mort,...) et d'un point de vue paysager (discontinuité, co-visibilité avec des éléments disharmonieux), cf. localisation sur plan dans l'étude phase 1, p 22. Les problèmes recensés se posent en termes de sécurité au niveau de la voie publique, d'usage par les propriétaires ainsi que du nécessaire renouvellement de certains arbres.

Les objectifs sont de :

- **mettre en sécurité le site** (forte fréquentation par le public),
- **retrouver une certaine homogénéité** sur l'ensemble du linéaire (en terme d'ambiance) donc restaurer les zones dégradées,
- **assurer la pérennité du site** donc prévoir en sous-étage le renouvellement des vieux arbres.

D'un point de vue juridique, la protection de cet alignement est à la fois assuré par :

- **le droit public** qui régit l'ensemble des règles organisant les rapports entre la puissance publique (en l'occurrence l'Etat et la commune de Bagnères) et les propriétaires riverains de la voie (Code des Communes, Code de l'Urbanisme, Code Rural,...),
- **le droit privé** qui régit l'ensemble des règles organisant les rapports entre particuliers (Code Civil, Code Rural).

De toute façon, les règles qui prévalent sont celles de la Loi de 1930 :

- Site inscrit : « ... toute modification doit être soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France ».

- Site classé : « ... les sites classés ne peuvent être ni modifiés, ni détruits dans leur état et leur aspect. Tous les travaux sont soumis à autorisation ministérielle. En cas d'abattage d'arbres pour des motifs de sécurité publique ou d'état sanitaire, l'autorisation ministérielle peut s'accompagner d'une obligation de replanter. »

Au-delà du cadre de protection règlementaire et des modalités de son application, il est nécessaire d'aboutir à un outil opérationnel de gestion qui prenne en compte les contraintes d'usage. Pour cela il convient d'envisager les mesures adaptées (TDENS, mention particulière au POS,) à la situation particulière des Allées Maintenon.

Suite à l'expertise déjà réalisée, dans laquelle sont présentés (par section) la composition végétale, l'état sanitaire et des premiers éléments de gestion, il convient de présenter ici **la stratégie de gestion à mener et la programmation à engager.**

A court terme

- **L'information auprès des propriétaires fonciers concernés :**
 - . La présentation du diagnostic sur les Allées Maintenon (état végétal, phytosanitaire et paysager / cadre règlementaire, droits et devoirs des propriétaires riverains et de la collectivité / perspectives de gestion..)
 - . L'évaluation des usages, des besoins en matière de prélèvement (bois de chauffage, bois d'oeuvre, bois à vocation agricole,...) et des attentes particulières,...
- **La mise en sécurité des alignements :**
 - . Le repérage des arbres dangereux (diagnostic précis),
 - . La phase travaux (taille du gros bois mort, abattage des arbres morts, très dépérissants et dangereux).
- **La restauration des sections dégradées :**
 - . La plantation d'essences de haut-jet ou sélection d'arbres issus de la régénération naturelle,
 - . La lutte contre l'envahissement de certaines espèces et suppression des essences horticoles « échappées » des jardins (P. Laurocerasus, troènes),
 - . La restauration du bourrage arbustif afin de retrouver une « ambiance » homogène.

A moyen terme

- **L'adoption d'un parti de gestion de la strate arbustive :**
 - . La taille régulière sur l'ensemble du linéaire afin de dégager la vue,
 - . Là où le panorama ne le justifie pas (maisons, exploitation agricole, ...), seules des trouées localisées peuvent être aménagées,
 - . La conservation d'un bourrage dense et régulier peut s'envisager.
- **La gestion des phénomènes de concurrence :**
 - . La lutte contre l'envahissement d'essences spontanées,
 - . Le suivi et l'entretien des essences de haut-jet de renouvellement.

Il reste à réaliser un diagnostic plus fin pour définir, lors d'un passage au terrain et d'un marquage des arbres, les modalités de traitement sanitaire, d'abattage (arbres dangereux), de taille. Ce travail précis (arbre par arbre) pourrait être confiée à un spécialiste en association avec le S.E.V.E.

- Les Allées Dramatiques

De la même façon que pour les Allées Maintenon, les Allées Dramatiques doivent faire l'objet d'une gestion en cohérence (du CT au LT) avec les principes annoncés par les services de l'Etat et la municipalité de Bagnères. Les objectifs à retenir sont les suivants :

- **maintenir en bon état les arbres existants** (traitement, entretien, protection contre le feu),
- **replanter en essences locales** (chêne, hêtre, châtaignier si possible),
- **assurer la continuité végétale et paysagère** (Pépinière du Garos et sur le haut des Lacets),
- **protéger l'alignement contre le feu pastoral.**

La finalité est de reconstituer la continuité de l'alignement et d'assurer au mieux sa pérennité, sachant qu'il constitue un élément de valeur patrimoniale, une structure paysagère forte du site classé, visible en de nombreux points depuis Bagnères et ses alentours. Pour engager la stratégie de gestion, il est nécessaire d'envisager :

avec l'ONF :

- **l'entretien du chemin et du linéaire arboré** par la mise en valeur des frondaisons des hêtres (taille de nettoyage) et la mise en sécurité (élagage, taille du bois mort),
- **le choix des essences à replanter**, sur les Allées Dramatiques et dans la Pépinière du Garos :
 - . déterminer les causes du dépérissement des châtaigniers (réseau DSF/ONF),
 - . procéder à un bilan comparatif sur quelques essences (Hêtre, Châtaignier, Chênes indigènes,...) afin d'évaluer les conditions optimales de croissance : contraintes (chaleur, exposition, sol,...), conditions de reprise selon origine (transplantation depuis la Pépinière proche, semis, récupération de greffons de châtaigniers pour implantation sur porte-greffes,...), longévité,...
 - . privilégier les mêmes essences de feuillus dans la Pépinière plutôt que les conifères prévus (1200 mélèzes et 50 Pins Nordman sur 0,5 ha).

A noter que la réhabilitation des châtaigneraies bénéficie de financements par le biais du F.D.G.E.R. (Fonds De Gestion de l'Espace Rural).

- **le débroussaillage sur le haut des Lacets** avec comme objectifs de rendre une certaine lisibilité à ce secteur en luttant contre la colonisation par le bouleau et de pratiquer des éclaircies en bord de chemin afin de dégager des points de vues sur la ville, le Vallon,... Par ailleurs, une action plus douce de débroussaillage pourra être menée sur les premiers lacets.
- **la programmation des travaux ,**

avec les membres du Groupement Pastoral, une rencontre de travail est nécessaire afin :

- **d'informer sur les effets des brûlis** sur les arbres,
- **d'évaluer les risques et les protections à mettre en oeuvre** (pare-feux),
- **et au final, d'éviter toute atteinte sur cet alignement arboré** (cf. maîtrise de l'écobuage dans le cadre d'une Commission Locale d'Ecobuage).

Il convient aussi de ne pas négliger les abords, notamment au-dessous des Allées Dramatiques, espace pastoral en voie d'enrichissement qui risque à terme de masquer ces allées.

♦ **La forêt du Bédat**

Des axes de proposition ont été annoncés dans le précédent document, en rapport avec les projets de l'O.N.F. « Plan d'Aménagement Forestier » et « Mise en valeur Touristique et paysagère du Canton du Bédat » : ces opérations effectuées ou prévues font état de différentes interventions notamment en matière d'entretien des installations existantes (balisage, aire de repos et de pique-nique...), et d'élagage de sécurité, voire d'abattage d'arbres dangereux au bord des chemins. Néanmoins, certains éléments restent encore à préciser :

- **L'évacuation des bois (grumes, souches et gros bois mort) :**

Compte tenu des problèmes posés (route d'accès limitée à 3,5 T, configuration en « épingles à cheveux ») concernant le débardage des produits forestiers, il semble important d'envisager les moyens techniques de traitement des grumes, qu'ils aient une valeur marchande ou pas.

A partir des quelques éléments en notre possession, nous pensons que :

- . **pour les arbres sans valeur marchande** (souches, bois mort, dégâts liés aux chablis) , l'évacuation peut se faire (seulement pour les bois à proximité ou en vue des chemins), en utilisant de petits tracteurs compatibles avec le gabarit des chemins. Les parties restantes revenant naturellement à la forêt sous forme de matière organique. Il convient néanmoins de prévenir des risques parasitaires ;
 - . **pour les arbres de valeur marchande**, une étude complémentaire de faisabilité devra définir les conditions possibles de circulation sur les réseaux (routier et forestier) par les grumiers, les possibilités de débardage par câble en terme d'emplacement (technique et paysager) et de rentabilité,... Considérant le caractère d'accueil du public de la Forêt du Bédat et qu'il n'est pas souhaitable de développer le réseau de routes et de pistes, on pourrait envisager un débardage à cheval, technique qui présente une image plutôt favorable de la part du public.
-
- **La gestion paysagère des lisières forestières :**
 - . en limite des parcelles agricoles, au niveau des clairières du Quartier Vergès et sur la partie basse de la forêt donnant sur le Vallon de Constance,
 - . en limite de terrains pastoraux (secteurs du Bédat, Bois de la Hêche,...).
 - **Le dégagement d'un cheminement piéton** entre les lacets des Thermes et la sortie de la MGEN,
 - **L'entretien des abords de la table d'orientation de la fontaine des Fées**, afin de dégager la vue,
 - **Le nettoyage et la mise en valeur du petit patrimoine et de ses abords**,
 - **La dissimulation** (par des plantations arbustives et arborées) **et le traitement des façades** (bardage de bois, enduits,...) **et des toitures** (matériaux, couleurs) du Stand de Tir près du Col de Montaliouet.

2 - Les divers aménagements liés à la vie du site

- **L'entrée du Vallon et la route du Salut**
- **Le petit patrimoine**
- **Les jeux d'enfants et la buvette**
- **Le coeur du site, les Anciens Thermes**
- **L'assainissement des Anciens Thermes et du C.P.I.E.**
- **La partie supérieure du Vallon**

♦ **L'entrée du Vallon et la route du Salut**

Articulation entre le quartier des villas thermales urbaines et l'espace du vallon et de la montagne, l'entrée du Vallon de Salut reçoit une circulation automobile non négligeable, répartie entre les 4 voies, et qui interfère avec un flux piéton important. Ce croisement se fait d'autant plus mal, en ce lieu d'accès au Parc Thermal, que rien n'y est prévu pour les piétons. Aussi, nous proposons :

- **l'aménagement d'une continuité piétonne dans la rue Prosper Noguès** jusqu'au carrefour (création d'un trottoir ouest continu, élargissement du trottoir est, stationnement VL,...) pour renforcer la liaison avec le centre-ville,
- **le traitement du carrefour** en réponse aux besoins de séparation des flux piétons/VL par l'aménagement d'un plateau semi-piétonnier pavé avec passage protégé et la création de trottoirs (largeur minimum 1,60m). On pourra donner à la route de Salut un caractère d'allée de Parc, en créant un marquage architectural de l'entrée (piles de pierre,...) ;
- **l'information et la signalétique**, ici plus qu'ailleurs, mérite d'être reconsidérée afin de participer à la requalification du site : choix et hiérarchisation de la signalisation routière, touristique et patrimoniale et harmonisation des dispositifs existants, poteaux et lignes électriques et téléphoniques, barrière,...

La circulation automobile relativement faible (50 VL/h) va augmenter prochainement avec l'installation du CPIE et CBP. Cette circulation est gênante en l'absence d'espace réservé aux piétons (100/h) et en raison d'une vitesse insuffisamment ralentie. Si aucun accident n'a été recensé, la situation engendre tout de même des risques en terme de sécurité, une gêne et une nuisance sonore pour les usagers (le bruit participe aussi de la qualité d'un paysage). **Au regard de ce constat, le traitement de la voirie nous semble justifié.** Nous proposons pour cela :

- **la création d'un cheminement piéton sur la Route de Salut** : par un aménagement (côté du Vallon) protégé du côté de la route. Il devra prendre un aspect de chemin de Parc et non de trottoir : grave stabilisé et non goudron. On pourra gagner quelques décimètres sur le fossé amont pour offrir une largeur piétonne de 1,6 m, et ainsi rétrécir un peu la largeur de voie (3,5 m au lieu de 4m) en faisant bénéficier les piétons de ce gain de place. Il conviendra de veiller à préserver le caractère « Parc » de la voie. La qualité des luminaires et de la signalétique pourra confirmer cette orientation. On pourra implanter des plateaux pavés jouant le rôle de ralentisseurs et de passage piéton large aux extrémités, à l'embranchement de la voie du quartier Bragard, ailleurs si nécessaire ;
- **le renouvellement des grands arbres d'alignement** : l'objectif est de **recomposer un linéaire arboré quasi-continu** à partir d'arbres de haut-jet (chênes, frênes, érables, tilleuls, platanes, châtaigniers). Seul un diagnostic pied à pied peut permettre d'établir un réel état de ces arbres. L'inventaire est en cours et la politique de gestion actuelle par le S.E.V.E. semble pouvoir être poursuivie en pratiquant le renouvellement ponctuel des arbres dépérissants ou dangereux.

♦ **Le petit patrimoine**

Sur ce registre, un élément de caractère nous semble important ; c'est **la fontaine de l'Iloye qui reste à restaurer.** En tant qu'élément patrimonial et trace de l'histoire locale, la fontaine de l'Iloye, située en bord de chemin très fréquenté, nécessite un nettoyage de la niche décorée de stucs et de la fontaine ainsi que la restauration de la statue en bois (bras sectionné maladroitement remplacé). De plus, il serait bon de revoir l'inscription « Eau non potable ».

♦ **Les jeux d'enfants et la buvette**

Les jeux d'enfants constituent dans le vallon, un lieu d'attraction (forte fréquentation d'enfants accompagnés, demande exprimée dans l'enquête, usage régulier,...) pour les petits au rôle ludique non négligeable. Cependant, ces jeux très ordinaires et l'existence d'une autre installation de ce type dans un cadre urbain (au début de la rue Prosper Noguès) nous permettent de dire qu'on pourrait les réserver à la ville. A Salut, on joue avec la Nature (autre concept de jeux à définir, tranches d'âge).

La buvette, construite en rondins près du ruisseau, à proximité du Théâtre de la Nature, n'a pas sa place dans le Vallon telle qu'elle apparaît dans sa conception actuelle. Elle pourrait être de meilleure qualité, et dotée de WC publics. Pour cela, il faudrait reconsidérer l'aspect esthétique en s'inspirant de ce qu'il pouvait se faire au XIXème siècle (forme, matériaux,...). Son évolution (heures d'ouverture, produits mis à la vente, stationnement voiture pour l'employé,..) mérite par ailleurs d'être réfléchi en parallèle avec l'installation du C.B.P., du Muséum et du C.P.I.E. sur le site des Anciens Thermes.

♦ **Le coeur du site, les Anciens Thermes**

Les installations futures sur les Anciens Thermes demandent d'importants remaniements et aménagements des bâtiments, tant intérieurs qu'extérieurs ainsi que du site lui même.

Certaines orientations ont déjà été annoncées :

- **La réhabilitation des Anciens Thermes** en conservant les principaux espaces thermaux intérieurs dans un but muséographique (cf. projet architectural PG / GCAU),
- **La re-création d'un potager et d'un verger** près du CPIE, en face des Anciens Thermes,
- **La restauration de la ferme** au dessus des Anciens Thermes.

En complément, nous proposons d'autres mesures :

- **La création d'un accès aux parcelles de « culture conservatoire »** depuis le C.B.P,
- **La valorisation des sources** (latérale et arrière) **et la requalification des abords du bâtiment** (façades ouest et sud),
- **Deux lignes de talus à adoucir** derrière le CPIE et suppression de la barrière existante,
- **L'atténuation des impacts de la ligne EDF**, qui traverse le Vallon depuis le Col de la Croix de Manse jusqu'aux Allées Maintenon :
 - . en priorité, l'enfouissement dans sa traversée du vallon, de la ferme située au-dessus des Anciens Thermes jusqu'au Quartier Bragard ;
 - . au mieux, l'enfouissement sur tout son tracé dans le site classé,
- **La circulation dans le vallon fera l'objet d'une réglementation particulière.** Il s'agit :
 - . de ne pas accorder de stationnement sur l'esplanade des Anciens Thermes, sinon à titre exceptionnel (expositions, inaugurations, assemblées de la Communauté de Communes,...)
 - . de ne pas conserver en l'état l'aire de stationnement « sauvage » près de l'aire de pique-nique.

♦ **L'assainissement des Anciens Thermes et du C.P.I.E.**

Afin de répondre au besoin d'assainissement des Anciens Thermes et du C.P.I.E., un itinéraire a été envisagé par les services techniques de la ville de Bagnères. Les travaux prévus (à la fin de l'année), sous le chemin en bord de ruisseau et partiellement dans la prairie, devront être menés en tenant compte des risques d'atteinte des systèmes racinaires des arbres et des résultats de l'inventaire botanique qui devrait être effectué en préalable. Cet inventaire devra renseigner sur la composition floristique du vallon, la richesse et l'intérêt spécifique des espèces, leur localisation précise et la hiérarchisation des secteurs inventoriés, l'évaluation des impacts engendrés par les travaux (problème de drainage éventuel de la tranchée,...) ainsi que les mesures de protection et de réhabilitation si besoin était.

Au-delà des mesures à prendre sur certaines parties de zone humide, des mesures de précaution seront à envisager en d'autres points considérés comme sensibles tels que le(s) passage(s) du ruisseau au niveau des ponts sans oublier les aspects liés à la sécurité et la gêne des usagers durant le chantier,...

♦ **La partie supérieure du Vallon**

Des Anciens Thermes, la route monte vers les tennis et le rocher d'escalade. Les tennis couverts des carrières du Salut, bâtis en 1990, constituent un volume imposant surtout visible depuis le haut. Pourtant ils sont en lien direct, en terme paysager avec le coeur du site.

Aussi, nous proposons de **déterminer de nouveaux usages pour les carrières**. Trois carrières sur les quatre ont un accès à la route. Composées d'ossatures de béton des trémies, parfois remplies de brique ; elles sont en grande partie ruinées et sans caractère. De tailles différentes, elles sont susceptibles de recevoir des aménagements différenciés :

- . l'une d'entre elles pourrait être aménagée pour **une utilisation pédagogique** (observation géologique, présentation de plantes représentatives de problématique de conservation et reconstitution de milieux),
- . la plus proche des Anciens Thermes pourrait accueillir **une aire de stationnement** pour les véhicules du personnel du CBP, du Muséum et du CPIE (douzaine de VL). Elle correspond néanmoins au départ des Allées Dramatiques,
- . les autres carrières, reliées par un chemin, pourraient faire l'objet d'un **parcours sportif**.

D'autre part, **il convient de décider du type d'intervention concernant les tennis, sachant que l'activité autant que le bâtiment sont reconnus comme incongrus dans le site :**

- soit, on considère que cette installation doit quitter le Vallon de Salut et qu'il n'est pas souhaitable de la « camoufler », sauf à la rigueur par des arbres qui devront garder leur sens une fois les tennis enlevés,
- soit, on souhaite dès à présent atténuer l'impact visuel des tennis par un traitement approprié :
 - . du végétal de haute-tige pour masquer le volume et la toiture vus depuis les chemins d'en haut, y compris le long du talus et de la voie d'accès,
 - . du végétal arbustif pour dissimuler partiellement et morceller le pignon ouest,
 - . une nouvelle teinte qui pourrait atténuer la couleur forte de l'enduit ocre des façades actuelles,
 - . un remplacement des parties translucides, fragiles, brillantes et éblouissantes de l'intérieur par du bois ou de la maçonnerie.

BIBLIOGRAPHIE

BARRUE-PASTOR.M, BARRUE.M (C.N.R.S.). Architecture, élevage et société en montagne. *Une expérience pilote de développement local intégré dans les vallées pyrénéennes*. Editions du C.N.R.S., Déc 1991.

BLANC.F, MANDOUL.T - *Plan d'aménagement et d'embellissement de Bagnères de Bigorre*. (document provisoire).

BUFFIERE.D, FAERBER.J , LE CARO.P, METAILIE.J.P - *Des "écobuages" aux feux dirigés dans les Pyrénées centrales et occidentales, évolution et rôle actuels de la pratique de débroussaillage par le feu* . Colloque " Le feu : avant, après ", Nice, 11-13 mai 1992.

BURGALOT, LOOS / C.P.I.E Bigorre Pyrénées - *Rapport sur l'aménagement du Bédat..* 1991.

Chambre d'Agriculture et DDAF du Finistère - Groupe Etudes et Programmation DDE - *Bâtiment d'élevage et paysage*.

GUITTON.P - *Les bains du Salut à Bagnères, histoire d'un établissement privé pré-classique*. Bulletin de la Société Ramond, 1995.

MAIRIE DE BAGNERES, C.P.I.E Bigorre Pyrénées - *Bagnères au fil de l'eau et du temps, 14 escapades de découvertes*. 1991.

METAILIE.J.P - *Photographie et histoire du paysage : un exemple dans les Pyrénées luchonaises*. Extrait de la revue géographique des Pyrénées et du Sud Ouest. Tome 57, Fascicule 2, avril-juin 1986.

O.N.F. - *Mise en valeur touristique et paysagère du Canton du Bédat..*

O.N.F. - *P.V de révision d'aménagement sur la forêt communale (1989-2008)*. 1990

Rapport de l'enquête administrative du classement du site du Vallon de Salut, 1995.

CAHIER DE GESTION DU VALLON DE SALUT

PROPOSITIONS DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT

(Plan au 1/1 000)

- L'entretien et la gestion du patrimoine végétal
- La réhabilitation du bâti, du petit patrimoine et l'intégration des infrastructures
- L'organisation de la circulation et du stationnement

La route de Salut

Requalifier la route de Salut en créant un cheminement piéton protégé du côté du Vallon, (aspect de chemin de Parc et non de trottoir : grave stabilisée et non goudron) et rétrécir la largeur de voie (3,5 m au lieu de 4 m)

Envisager l'implantation de plateaux pavés jouant le rôle de ralentisseurs et de passage piéton large aux extrémités, à l'embranchement de la voie du quartier Bragard et ailleurs si nécessaire. Veiller à préserver le caractère « Parc » de la voie. La qualité des luminaires et de la signalétique pourra confirmer cette orientation.

Recomposer la continuité du linéaire arboré en renouvelant ponctuellement les arbres départsants ou dangereux à partir des essences présentes sur place : chênes, frênes, érables, tilleuls, platanes,...

Pratiquer un diagnostic végétal pied à pied pour permettre d'établir un réel état de ces arbres (inventaire en cours) et poursuivre la politique de gestion actuellement entreprise par le S.E.V.E.

L'entrée du Vallon

Aménager une continuité piétonne dans la rue Prosper Nogues jusqu'au carrefour (création d'un trottoir ouest continu, élargissement du trottoir est, stationnement V.L,...) pour renforcer la liaison avec le centre-ville,

Traiter le carrefour par la création d'un plateau semi-piétonnier pavé avec passage protégé et des trottoirs (largeur minimum 1,50m) et donner à la route de Salut un caractère d'allée de Parc en créant un marquage architectural de l'entrée (plis de pierre,...).

Reconsidérer l'information et la signalétique afin de participer à la requalification du site : hiérarchiser l'information (routière, touristique et patrimoniale) et harmoniser les dispositifs existants, poteaux et lignes électriques et téléphoniques, barrières,...

Le Théâtre de la Nature et ses alentours

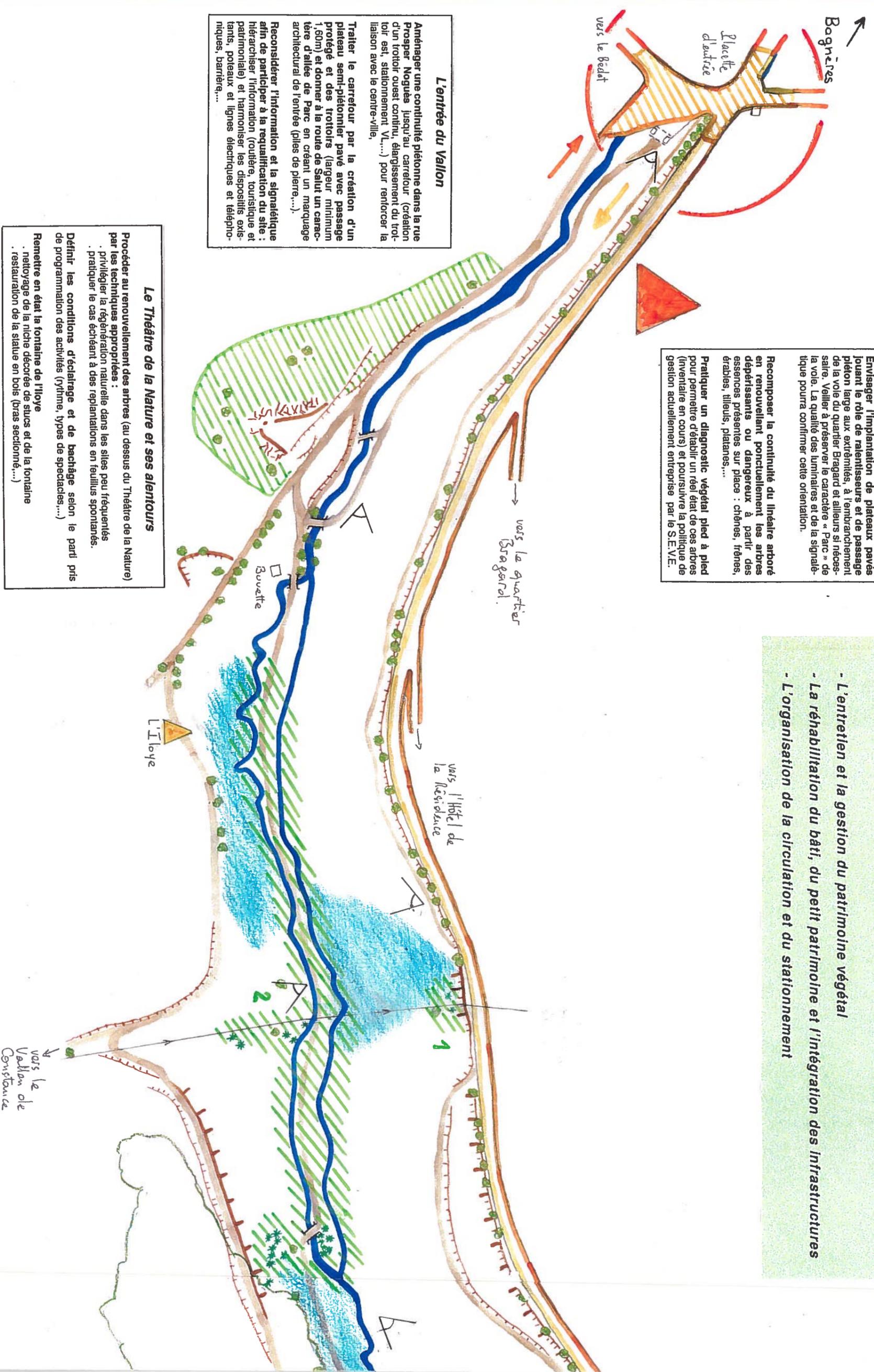
Procéder au renouvellement des arbres (au dessus du Théâtre de la Nature) par les techniques appropriées :

- . privilégier la régénération naturelle dans les siles peu fréquentés.
- . pratiquer le cas échéant à des replantations en feuillus spontanés.

Définir les conditions d'éclairage et de bachage selon le parti pris de programmation des activités (rythme, types de spectacles,...)

Remettre en état la fontaine de l'Iloye

- . nettoyage de la niche décorée de stucs et de la fontaine
- . restauration de la statue en bois (bras sectionné,...)



L'assainissement des Anciens Thermes et du C.P.I.E.

Réaliser un inventaire botanique en préalable aux travaux d'assainissement prévus (fin 1998) :

- composition floristique du vallon, richesse et intérêt des espèces,
- localisation précise et hiérarchisation des secteurs inventoriés,
- évaluation des impacts engendrés par les travaux (problème de drainage éventuel de la tranchée,...), mesures de protection et de réhabilitation à envisager.

Conduire les travaux en tenant compte des biotopes du vallon et mettre en oeuvre les mesures nécessaires sur les secteurs sensibles (zones et prairies humides, traversées de ruisseau,...).

La partie supérieure du Vallon

Déterminer de nouvelles vocations pour les carrières.

- l'une d'entre elles pourrait être aménagée pour une utilisation pédagogique (observation géologique, présentation de plantes représentative de problématique de conservation, et reconstitution de milieux),
- la plus proche des Anciens Thermes pourrait accueillir une aire de stationnement pour les véhicules du personnel du CBP, du Muséum et du CPIE. Elle correspond néanmoins au départ des Allées Dramatiques,
- les autres carrières, reliées par un chemin, pourraient faire l'objet d'un parcours sportif.

Adopter un parti en vue d'atténuer l'impact visuel des tennis :

- soit, on considère que cette installation doit quitter le Vallon de Salut et qu'il n'est pas souhaitable de la « camoufler », sauf à la rigueur par des arbres qui devront garder leur sens une fois les tennis enlevés,
- soit, on souhaite des à présent atténuer l'impact visuel des tennis :
- par un traitement végétal (haute-tige) pour masquer le volume et la toiture et de l'arbustif pour dissimuler partiellement et morceler le pignon ouest,
- par un traitement du bâti : nouvelle teinte, remplacement des parties translucides (fragiles, brillantes et éblouissantes de l'intérieur) par du bois ou de la maçonnerie.

Le patrimoine végétal autour du ruisseau et ses abords

Définir un parti paysager le long du cours d'eau en respectant les caractères paysagers du vallon

Améliorer la lisibilité et la cohérence des plantations :

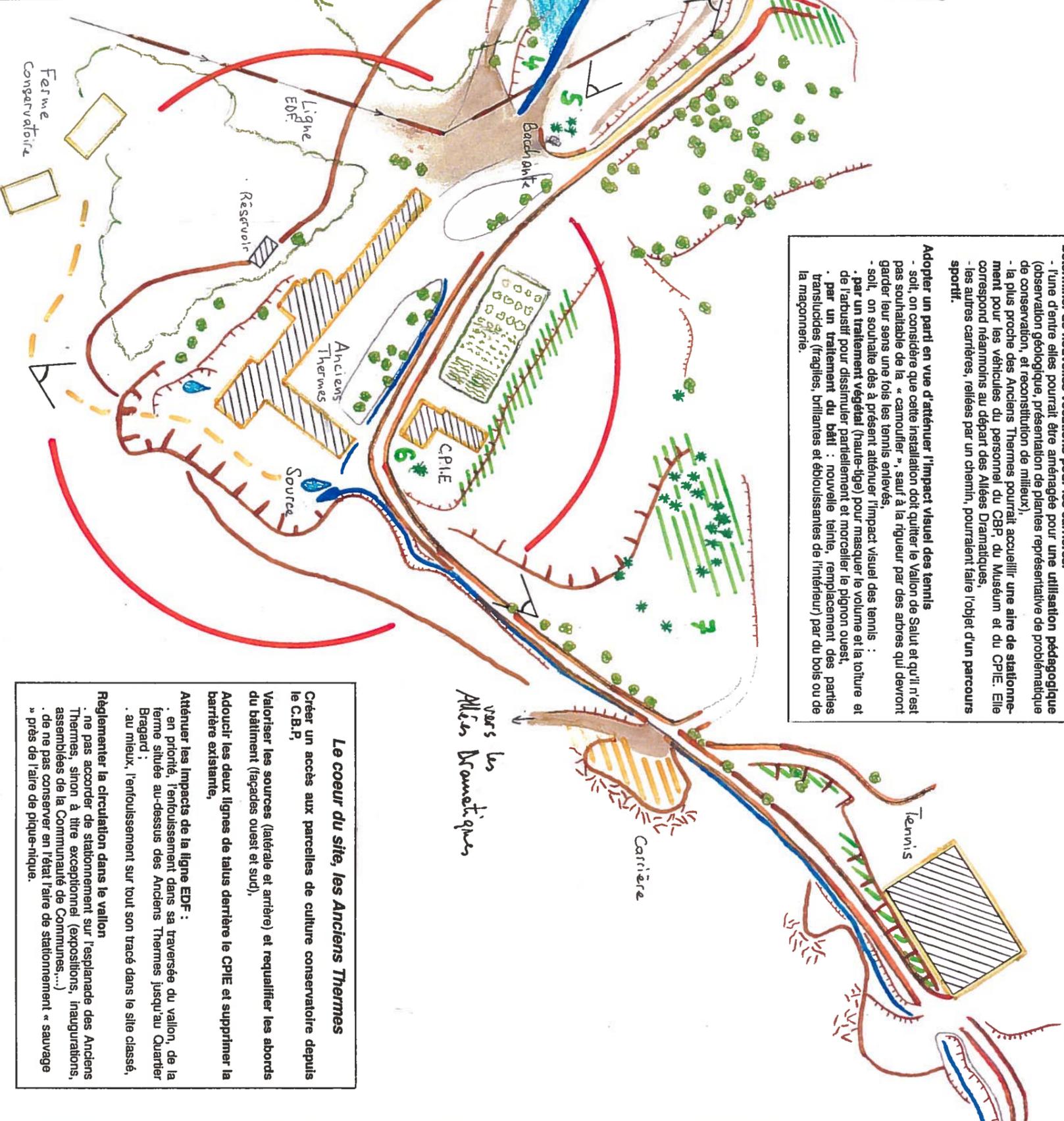
- par le choix d'essences locales (frênes, aulnes, érables, saules,...) plutôt que des essences exotiques, absentes à l'origine de la création du Vallon de Salut, ce qui induit la suppression de certains d'entre eux (dont ceux annoncés ci-dessous) pour le maintien du caractère originel et fondateur du vallon.
 - par le maintien d'un rythme d'espacement discontinu des plantations (en bord de cours d'eau, avec éventuellement l'aménagement de massifs arbusifs).
- Interventions prioritaires :
- les conifères situés en contrebas de la route de Salut, au niveau de la prairie humide qui descend vers le ruisseau (cf. 1 sur plan),
 - les grands thuyas, en bord du chemin, qui ferment la vue sur le Vallon de Constance (cf. 2 sur plan),
 - les plantations en bord du ruisseau (Thuyas, Cyprès de Virginie,...), au niveau de la héraïte avant le dernier pont (cf. 3 sur plan),
 - les plantations au pied du versant ouest, au bord du chemin et du ruisseau (cf. 4 sur plan),
 - les conifères qui encadrent la statue de la Bacchante à remplacer par un échin de buis (cf. 5 sur plan),
 - le grand épicéa près du CPIE (cf. 6 sur plan),
 - le bosquet de conifères sur le talus au-dessus du plateau équestre (cf. 7 sur plan).

Mieux connaître la composition floristique du Vallon afin de respecter et de sauvegarder la richesse et la diversité des espèces, notamment sur les zones humides (réalisation d'un inventaire botanique, cf. projet d'assainissement des Anciens Thermes et du CPIE).

Adopter des interventions différenciées en matière d'entretien de la végétation selon les usages et biotopes rencontrés en relation avec le C.B.P. : tonnes, nettoyage sélectif, prairies à laisser monter à floraison,... tailles adaptées aux différents sujets (mail de platanes devant l'esplanade des Anciens Thermes, par exemple).

Entretiens les milieux et en particulier les bords du ruisseau en plantes spontanées à floraison intéressante (iris jaune dans les parties humides, Glaiéul commun dans les prairies sèches,...)

Préciser les moyens d'organisation et d'entretien (C.B.P., S.E.V.E., Brigades Vertes) et développer les savoir-faires destinés à améliorer la prise en compte du patrimoine naturel et du caractère particulier du Vallon de Salut (un parc agréé à l'ambiance « champêtre et rustique » et non un espace vert).



Le coeur du site, les Anciens Thermes

Créer un accès aux parcelles de culture conservatoire depuis le C.B.P.

Valoriser les sources (latérale et arrière) et requalifier les abords du bâtiment (façades ouest et sud),

Adoucir les deux lignes de talus derrière le CPIE et supprimer la barrière existante.

Atténuer les impacts de la ligne EDF :

- en priorité, l'entoussement dans sa traversée du vallon, de la ferme située au-dessus des Anciens Thermes jusqu'au Quartier Bragard ;
- au mieux, l'entoussement sur tout son tracé dans le site classé.

Réglementer la circulation dans le vallon

- ne pas accorder de stationnement sur l'esplanade des Anciens Thermes, sinon à titre exceptionnel (expositions, inaugurations, assemblées de la Communauté de Communes,...)
- de ne pas conserver en l'état l'aire de stationnement « sauvage » près de l'aire de stationnement.